



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(119<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mardi 10 décembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5825).
2. **Politique agricole.** Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 5825).  
MM. Chauveau,  
Bégault,  
François Patriat,  
Gilbert Mathieu,  
Renault,  
Planchou,  
Lestas,  
Edmond Massaud,  
Francis Geng,  
Cartelet,  
Desanlis,  
Jean-Louis Dumont,  
Benetière,  
Barailla,  
Gérard Couzes.
3. **Loi de finances pour 1986.** Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5846).  
MM. Nallet, ministre de l'agriculture ; Jacques Blanc.  
Clôture du débat.
4. **Dépôt d'un projet de loi de finances rejeté par le Sénat** (p. 5846).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 5846).
6. **Dépôt d'un avis** (p. 5846).
7. **Ordre du jour** (p. 5847).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 20 décembre, terme de la session ordinaire.

Ce soir, suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique agricole.

Mercredi 11 décembre, à onze heures :

Suite du projet sur la protection sociale.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion, en dernière lecture, du projet sur la dotation globale d'équipement ;

Projet de loi de finances rectificative pour 1985 ;

Projet portant règlement du budget pour 1983.

Judi 12 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion, en dernière lecture, du projet sur l'égalité des époux ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur les procédures pénales ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'Assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Eventuellement, discussion en dernière lecture, du projet sur les valeurs mobilières ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur les baux commerciaux ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet sur les simplifications administratives en matière d'urbanisme ;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet sur la cessation d'activité d'agents publics ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'aide médicale urgente.

Vendredi 13 décembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 13 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente et samedi 14 décembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'aménagement du temps de travail ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le congé de formation.

Lundi 16 décembre, à dix-sept heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion, en dernière lecture :

Du projet sur l'enseignement technologique ;

Du projet sur la concurrence ;

Du projet sur la recherche.

Navettes diverses.

Mardi 17 décembre, à neuf heures trente :

Navettes diverses.

A seize heures :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, de la convention sur l'abolition de la peine de mort ;

Eventuellement, discussion, en dernière lecture, du projet sur la limitation des cumuls emploi-retraite ;

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1986.

Mercredi 18 décembre, à quatorze heures trente, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Navettes diverses.

Judi 19 décembre, à quinze heures :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet organique sur les cumuls de mandat ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture des projets :

Sur les cumuls de mandats ;

Sur l'organisation des régions ;

Sur la multipropriété ;

Sur l'aménagement du littoral ;

Sur l'aménagement foncier.

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion, en dernière lecture, du projet de loi de finances pour 1986 ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet de loi de finances rectificatives pour 1985 ;

Du projet portant règlement du budget pour 1983.

Vendredi 20 décembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Accord avec la Suisse, adopté par le Sénat, sur le raccordement d'autoroutes ;

Navettes diverses.

2

## POLITIQUE AGRICOLE

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique agricole.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Cet après-midi, monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez largement commenté la situation de l'agriculture d'aujourd'hui et ses contraintes. Je n'y reviendrai pas.

Si l'état de l'agriculture fait l'objet d'approches identiques, comme nous l'a dit notre collègue Pierre Métails, l'analyse de son évolution au cours des vingt dernières années, dans un contexte économique et social particulier, mérite réflexion. En effet, malgré sa spécificité, le système productif agricole a suivi, depuis la fin des années 50, des évolutions parallèles à celles des autres secteurs. Les unités de production se sont concentrées pendant cette période et se sont spécialisées. Ainsi, le pourcentage des exploitations de plus de cinquante hectares est passé de 3,5 p. 100 en 1955 à 11,5 p. 100 en 1981. Ainsi, les entreprises à système de production diversifié se sont notablement réduites, tandis que les entreprises spécialisées augmentaient sensiblement.

L'agriculture est devenue en plus en plus dépendante des autres secteurs économiques tant en aval, qu'en amont ; l'importance des consommations intermédiaires s'est accrue par rapport au total de la production : elles sont passées de 22 p. 100 en 1960 à 43 p. 100 en 1983.

La part des dettes dans le bilan des exploitations a crû de 6 p. 100 en 1960 à 15 p. 100 en 1982 ; mais on estime que près de la moitié de l'endettement total est supporté par 15 p. 100 des exploitations.

La production s'est accrue en volume d'environ 3 p. 100 par an, plus rapidement d'ailleurs que l'augmentation de la demande intérieure ; cet accroissement a permis de réduire les déficits de nos échanges de produits agricoles et alimentaires, puis, à partir de 1969 d'obtenir des soldes positifs croissants.

Simultanément, la population active agricole a rapidement diminué : le nombre d'emplois dans le secteur a ainsi décliné en moyenne de 100 000 par an depuis 1950.

Jusqu'au début de la crise économique des années 1970, ces éléments ont servi à court terme l'ensemble de la profession grâce à un environnement économique favorable. C'est l'époque où on parlait beaucoup de la stratégie d'entreprise individuelle : de forts investissements, une modernisation du système de production, un agrandissement foncier. C'est l'époque aussi où l'on fait l'éloge de l'exploitation « viable » - et donc où l'on se réjouit peut-être de la disparition des autres ? - encourageant le départ des vieux agriculteurs avec l'I.V.D., et les restructurations foncières avec les S.A.F.E.R.

Jusqu'aux années 1970-1973, cette orientation reçoit un écho très favorable dans le monde agricole, pour trois raisons, qu'il ne faudrait pas oublier : un approvisionnement bon marché en moyens de production, des débouchés en expansion sur des marchés protégés - marché national et marché communautaire - et une absence de détérioration sensible des prix agricoles.

Ce regard sur le passé, un peu long, nous montre d'abord la nécessité d'inscrire une politique agricole en expansion dans la durée, si l'on veut que cette expansion profite à tous les agriculteurs. Une gestion à la petite semaine, conjoncturelle, répondant de ci de là aux pressions conjoncturelles du moment, ne peut avoir d'autres conséquences que celles que nous avons connues. En outre, le productivisme des années 1960 a montré qu'il avait ses limites en termes non seulement de revenu disponible pour un grand nombre d'agriculteurs mais encore d'occupation des zones rurales. Ce constat ne peut pas nous laisser indifférents. C'est tout l'espace rural qui est concerné.

La crise des années 1970-1973 marquera l'agriculture comme le secteur industriel, au sens où l'on continuera à faire après comme si rien ne s'était passé et pourtant la hausse des coûts de production, l'autosuffisance dans la Communauté économique européenne et la saturation de son marché intérieur - une concurrence plus vive, des coûts de financement plus élevés auraient dû interpellier les professionnels et les pouvoirs publics de l'époque.

L'ensemble de ces modifications explique pour une large part l'évolution défavorable qu'a connue depuis 1974 le revenu agricole moyen par exploitation, et l'endettement correspondant de ceux qui, trop jeunes, n'avaient pas bénéficié des conditions favorables des années antérieures.

Face à cette situation des années 1974, 1975 et suivantes, les gouvernements de l'époque ont choisi d'opérer des transferts budgétaires pour compenser la dégradation du revenu agricole sans s'attaquer aux véritables causes. Cette mauvaise analyse de la crise, et notamment de sa durée, explique certainement cette gestion à court terme. C'était l'époque, rappelez-vous, où on voyait sans cesse le bout du tunnel : l'agriculture, pensait-on, se sauverait peut-être elle-même du marasme dans lequel elle s'enfonçait et ce marasme touchait surtout les plus fragiles.

Cette politique du laisser-faire et le refus de prendre à temps les décisions qui s'imposaient ont conduit, pour certaines productions, à une situation de crise nécessitant des mesures vigoureuses, telles celles qui touchent la production laitière.

Aussi, devant une nouvelle situation durable caractérisée par des marchés mondiaux de plus en plus instables, une demande alimentaire fluctuante, une diversification de la population active agricole, une évolution considérable des techniques de production, la politique agricole menée depuis quatre ans s'est traduite par diverses orientations :

Une meilleure organisation des marchés et des filières de production ; une politique des prix ; la modernisation de l'agriculture par les investissements, l'amélioration foncière et l'hydraulique ; la diversification des productions ; la diversification des systèmes de production ; la maîtrise de la production ; une politique de maintien à la terre en cohérence avec le développement de l'espace rural dans sa globalité.

Mais surtout, et à travers toutes ces mesures, cette politique s'est efforcée d'éviter que l'exigence de compétitivité ne conduise à l'élimination des plus faibles.

Dès 1981, le Gouvernement avait pris deux séries de mesures.

Afin de freiner l'exode agricole rural : la D.J.A. avait été majorée puis doublée en 1982.

En annonçant que l'amélioration du revenu devait relever d'une politique adéquate des prix, des marchés et des structures, des mesures auraient été prises pour les agriculteurs en difficulté.

Je rappelle que 600 millions de francs avaient été dégagés pour les exploitations en difficulté dont le redressement est jugé possible et que les prêts bonifiés, à hauteur de 30 000 francs, pouvaient être consentis.

En général, les aides n'étaient plus indifférenciées, mais accordées en fonction des besoins quand cela était nécessaire. Vous l'avez d'ailleurs fait cette année, monsieur le ministre.

L'année 1982 a marqué une rupture sensible dans l'évolution des interventions.

L'aide à la transformation et à la commercialisation a augmenté de 38 p. 100 en autorisations de programme, ce qui traduit la volonté de favoriser l'investissement créateur d'emplois. De même, on notait des augmentations significatives de 18 p. 100 pour l'élevage, de 20 p. 100 pour la recherche, de 16 à 25 p. 100 pour la mise en valeur des Forêts.

Les priorités annoncées se sont donc traduites aussi en termes budgétaires : pour les actions foncières ; pour les offices, dont les crédits d'intervention ont progressé de 23 p. 100 ; pour la formation où les crédits à destination de l'enseignement public augmentent de 17 p. 100 et ceux mis à disposition des établissements privés de 18 p. 100 par rapport à 1981.

La vérité des chiffres nous a été rendue cet après-midi.

Le crédit affecté aux prestations sociales est, pour sa part, en augmentation de 23 p. 100 en 1982.

Développer une agriculture plus solidaire, monsieur le ministre, consiste à faire en sorte que la politique de maîtrise de la production laitière s'accompagne d'un plan de restructuration permettant aux agriculteurs les plus âgés de quitter la profession dans des conditions économiques et sociales acceptables qui leur donnent la possibilité de dégager des droits à produire redistribués au profit de ceux qui en avaient le plus besoin.

Développer une agriculture plus solidaire, c'est faire en sorte que la politique de la montagne soit l'objet d'un texte législatif qui traduise la volonté de poursuivre une politique différenciée vis-à-vis des zones de montagne et des zones défavorisées.

L'objectif de la majorité a donc été de ne pas laisser l'agriculture à côté du mouvement de solidarité nationale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures en faveur de la mutualité sociale agricole prises en 1984-1985 ; la recherche, pendant cette même période, d'une assiette plus juste pour établir les cotisations sociales ; les fortes augmentations des prestations sociales depuis 1982 et la retraite à soixante ans qui vient d'être votée.

Mais une agriculture qui bénéficie de la solidarité nationale doit, à l'évidence, être plus transparente. C'est dans cet esprit qu'ont été progressivement repensées la fiscalité agricole et les cotisations sociales.

D'une façon générale, on peut affirmer que nous avons fait passer dans les faits et dans les esprits deux orientations fondamentales qui demeurent dans la conduite de la politique agricole à venir.

D'abord, la nécessité de maîtriser la production, seul moyen d'éviter un alignement des prix agricoles sur des prix mondiaux artificiels, et seul moyen de sauvegarder une politique des prix comme base essentielle de la formation du revenu agricole.

Deuxièmement la prise de conscience qu'il n'existe pas qu'un seul modèle de développement pour l'agriculture, mais bien plutôt une réalité caractérisée par la diversification,

diversité qui doit être valorisée pour que toutes les potentialités et toutes les richesses de l'agriculture française soient mises en œuvre dans la reconnaissance du pluralisme.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Se battre pour faire la place aux autres ! C'est cela la politique du socialisme !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Plus de solidarité, c'est aussi plus de démocratie, monsieur Goasduff.

Si le Gouvernement a reconnu le pluralisme syndical - je crois d'ailleurs qu'au R.P.R., en en discute beaucoup en ce moment - et permis à toutes les sensibilités du monde agricole de participer à la concertation, il s'est opposé à ce que soient reproduits des mécanismes pervers de cogestion qui avaient trop tendance à faire passer l'intérêt de quelques uns au détriment de l'intérêt général. Le rôle du syndicalisme est de négocier, de proposer ; celui de l'Etat est d'orienter la politique agricole et de rendre les arbitrages nécessaires.

Monsieur Goasduff, vous avez déclaré cet après-midi, que l'Etat devait être arbitre et seulement arbitre.

En cas de conflit, avez-vous ajouté, nous n'entendons pas suivre des règles du jeu qu'on nous aurait imposées, mais bien plutôt établir ces règles avec tous les partenaires, et faire en sorte qu'elles soient appliquées. Il y a là une différence.

J'en viens aux perspectives et je serai très bref, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous en remercie par avance, monsieur Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il importe, bien sûr, de consolider ce qui a été acquis. La solidarité doit aussi s'exprimer dans les rapports avec des pays qui n'appartiennent pas à la C.E.E., avec le tiers monde. Mais la solidarité implique le refus du libéralisme et de l'agriculture duale. Elle suppose la réduction des inégalités et l'harmonisation des régimes sociaux. D'autres facteurs doivent également concourir à cette réduction des inégalités, notamment la clarification en ce qui concerne la connaissance du revenu, la diversification des systèmes de financement et surtout le développement de l'agriculture de groupe et de la coopération.

En conclusion, une agriculture plus solidaire reste tributaire du type de développement que nous voulons. En misant sur les complémentarités économiques et sociales, il convient de relancer l'ensemble des filières qui peuvent contribuer à renforcer le secteur rural. Pour cela, la mobilisation des populations et des acteurs locaux - élus, organisations professionnelles - est nécessaire.

La décentralisation s'y prête, mais aussi la planification. Une agriculture solidaire, ce n'est pas le laisser-faire des tenants du libéralisme. Une agriculture solidaire passe par des règles du jeu établies en concertation avec l'ensemble des partenaires.

La droite nous a appris cet après-midi que le libéralisme pouvait être à option - c'est nouveau - et que, pour l'agriculture, elle était prudente. J'ai simplement retenu le programme de l'U.D.F. : un grand élan pour l'agriculture, nous a dit M. Blanc. Quant au programme du R.P.R., il tient en ces quelques mots : des investissements, une politique d'installation, favoriser la transformation et la commercialisation. Avouez, messieurs, que c'est quand même un peu court !

Monsieur le ministre, la politique agricole que vous menez va dans le bon sens. Persévérez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est à nous que les agriculteurs vont faire confiance ! Ils ont goûté à votre politique !

**M. le président.** La parole est à M. Bégault.

**M. Jean Bégault.** Monsieur le ministre, après mon ami et collègue Jacques Blanc, je voudrais, au nom du groupe U.D.F., faire d'abord une remarque globale sur la situation dramatique de l'agriculture française.

S'il y a eu un léger redressement des prix agricoles - 17 p. 100 - il s'explique surtout par un léger progrès des produits végétaux ; on note en revanche un recul généralisé des prix de la viande.

La baisse actuelle du dollar constitue une difficulté supplémentaire pour l'agriculture française. Elle se conjugue avec l'augmentation de la collecte du lait et la persistance du marasme de la viande bovine. Les motifs d'inquiétude sont donc nombreux.

On peut affirmer dès maintenant que les résultats de 1985 seront en net retrait sur ceux de l'année dernière. Il est indiscutable que, depuis deux ans, les prix agricoles stagnent en francs courants. En 1984, cela n'était pas encore perceptible dans les résultats, en raison de l'abondance des volumes. En 1985, en raison de la diminution des ventes par rapport à l'année précédente, la valeur des productions agricoles va stagner et occasionner une perte importante de pouvoir d'achat, en fonction de l'inflation.

Il est indéniable, monsieur le ministre, que si, grâce à l'action de l'ancienne majorité, le revenu agricole avait augmenté de 6 p. 100, depuis 1981, il a malheureusement, avec votre gestion, diminué de 6 p. 100.

**M. Jean Giovannelli.** On n'a pas les mêmes chiffres !

**M. Jean Bégault.** Pourtant, les six milliards de francs budgétisés en 1981 ont été comptabilisés par votre majorité dans le budget 1982.

J'aborderai maintenant deux questions essentielles : l'avenir de la production laitière et les problèmes de l'horticulture et des productions de fruits et de vins.

En ce qui concerne le lait, la commission européenne a proposé le 5 novembre dernier, à l'ensemble des dix pays membres, l'abandon de 3 millions de tonnes de lait, dont 776 000 tonnes pour la France. Les agriculteurs cessant leur production toucheront une indemnité de six Ecu par 100 kilos, soit environ quarante francs, indemnité qui leur sera versée pendant sept années. Les Etats membres, s'ils prennent à leur charge un financement au maximum équivalent à celui de la Communauté, pourront ajouter à leurs réserves, et redistribuer comme ils l'entendent, les quantités libérées grâce au financement national. Cette proposition soulève à mon avis de nombreux problèmes, et j'aimerais connaître, monsieur le ministre, les intentions du Gouvernement sur ce point.

Tout d'abord, n'y a-t-il pas un risque que, dans les conditions actuelles, seule la France prenne son contingent, et pas nos partenaires ? On aboutirait alors à une distorsion dans le potentiel de production qui serait totalement en notre déveur.

Nous devrions être très fermes au niveau européen pour être certains que la réduction de production laitière intervient bien de façon proportionnelle dans chacun des pays membres. Il n'y a aucune raison, en effet, que la France diminue sa production de façon drastique, pendant, par exemple, que les Pays-Bas continueraient tranquillement à développer la leur. La compétitivité de l'économie laitière française au sein de la Communauté économique européenne pourrait bien être gravement atteinte par ces propositions.

En effet, la somme proposée par la Commission n'est pas négligeable. Or nos exploitants laitiers ont une moyenne d'âge assez élevé et des troupeaux de dimension assez faible. Toutes ces raisons pourraient bien les inciter à abandonner leurs productions.

Un tel abandon ne doit en aucun cas aboutir à un gel complet. Il doit au contraire permettre des installations de jeunes agriculteurs et des restructurations d'entreprises. Sinon, on aboutira à une véritable catastrophe et à un total démantèlement de notre marché laitier.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, si la France a l'intention de prendre en charge une partie des cessations d'activité, à quel niveau, et comment elle entend la redistribuer ?

Il conviendra, enfin, avant de décider de telles mesures, de s'assurer que les pays tiers ne viendront pas par leurs propres productions désorganiser totalement le marché mondial. Les efforts européens seraient alors bien dérisoires. Il faudra aussi veiller à un meilleur respect de la préférence communautaire.

Pouvez-vous nous indiquer, pour terminer ce chapitre, quel est le calendrier retenu pour la mise au point définitive de ces propositions laitières de la Communauté ?

Je voudrais maintenant vous exprimer les inquiétudes que je ressens dans mon département pour la plupart des productions horticoles, arboricoles et viticoles. L'élargissement de la Communauté économique ne sera pas sans incidence pour un département comme le Maine-et-Loire, du fait de l'accroissement de la concurrence pour ces produits.

Or aucune possibilité d'adaptation n'est donnée à nos producteurs. Seules, les cinq régions méridionales peuvent bénéficier des programmes intégrés méditerranéens.

Je sais bien que, pour les régions méridionales, ces P.I.M. sont totalement insuffisants et inadaptés pour leur permettre de se défendre contre l'élargissement. Je comprends donc qu'il soit difficile *a fortiori* d'accorder quelques aides aux producteurs d'autres régions. Que faudra-t-il alors leur dire, monsieur le ministre, quand ils ne pourront plus faire face à la concurrence des nouveaux pays membres de la C.E.E. ? Faudra-t-il leur répondre que l'Etat français se désintéresse d'eux et laisse l'élargissement les condamner ?

Pour les cultures spécialisées - viticulture, horticulture -, il faut aussi, monsieur le ministre, que le Gouvernement accepte de revoir totalement la fiscalité agricole qui est complètement inadaptée.

Notre pays constate une disparition de plus en plus rapide des exploitations agricoles. Cela vient, bien sûr, du vieillissement constant de nos responsables d'entreprises agricoles. Cela vient aussi du découragement des jeunes devant les intenses difficultés. Il faudrait prendre d'urgence des dispositions pour redonner confiance.

Outre le problème de la fiscalité, il serait indispensable de considérer le sol comme l'outil des agriculteurs et de leur permettre de faire figurer, dans leurs déclarations, les frais afférents à la terre et au stockage de leurs produits.

Il serait nécessaire également de permettre aux agriculteurs, sur leurs déclarations de revenus, d'investir, ce qui leur éviterait de trop s'endetter par des emprunts lourds et pénibles.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions et suggestions que je voulais vous présenter, et je vous remercie des réponses que vous voudrez bien apporter et qui, j'en suis sûr, ne manqueront pas d'apaiser le monde agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Patriat.

**M. François Patriat.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis 1981, le Gouvernement a fait de l'enseignement et de la formation des agriculteurs, l'une de ses priorités, car il est acquis, au sein même de cette assemblée, que la clé essentielle de la modernisation de l'agriculture passe par la formation des hommes. L'agriculteur d'aujourd'hui doit être un technicien qualifié, et notre devoir était de l'aider à continuer à exploiter avec le niveau de formation et de qualification adapté à notre temps.

C'est à l'unanimité des deux assemblées qu'ont été votées les lois du 9 juillet 1984, portant rénovation de l'enseignement agricole public, et du 31 décembre 1984, portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement agricole.

Il est bon de rappeler également que l'enseignement agricole public a été renforcé par l'inscription dans le programme prioritaire d'exécution n° 2 du 9<sup>e</sup> Plan pour la période 1984-1988, entraînant la création de 320 classes nouvelles et de 1 250 postes budgétaires.

Amorcées dans le budget de 1985 avec une augmentation des taux de bourses afin de commencer à rattraper l'écart existant avec l'éducation nationale - à qui en revient donc la faute ? - ces mesures ont été complétées dans le projet de budget pour 1986, en vue de poursuivre la rénovation pédagogique déjà engagée.

Favoriser l'élaboration de projets pédagogiques dans chaque établissement, donner aux établissements une autonomie suffisante, pour affirmer et confirmer leur insertion dans les milieux professionnel, social et culturel, définir de nouveaux programmes selon des méthodes pédagogiques de formation et d'évaluation pour tous les niveaux de qualification de l'enseignement technologique, tels ont été les objectifs du Gouvernement.

La mise en place cette année de secondes de détermination, après la création de classes de quatrième et de troisième préparatoires, traduit une importante réforme de la formation conduisant au brevet de technicien agricole, dans les trois secteurs de la production agricole, de la transformation des produits agricoles, de la distribution et de la commercialisation. Ainsi, 265 filières dans 148 établissements publics d'enseignement agricole, 149 filières dans 99 établissements privés permettront d'améliorer la qualification des jeunes qui se destinent à des fonctions d'exploitant agricole et de revaloriser l'enseignement technologique. La réforme des contenus permet également d'intégrer l'outil informatique dans toutes les disciplines. Les premiers diplômes seront délivrés en 1987.

Le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement agricole public est passé de 49 000 en 1981 à 53 000 à la rentrée scolaire de 1985. Cette augmentation montre qu'une proportion croissante d'élèves s'oriente spontanément vers les métiers de l'agriculture par choix, et non plus poussée par une logique d'échec scolaire.

Les crédits publics attribués à l'enseignement agricole privé sont passés de 492,18 millions de francs en 1981, à 818,99 millions de francs en 1985. Le nombre d'élèves scolarisés dans des établissements d'enseignement agricole privé s'est accru de 2,85 p. 100 de 1980 à 1985, alors que les crédits pour l'enseignement privé augmentaient de 52 p. 100. Cet accroissement sera de nature à rassurer certains de nos collègues qui ont émis à maintes reprises des gémissements à ce sujet.

Les établissements privés déjà signataires de contrats provisoires, participeront également à ce développement, au même titre et dans les mêmes conditions que les établissements du secteur public : mêmes programmes, mêmes méthodes, mêmes modalités de contrôle en cours de formation, participation aux mêmes jurys. L'unification du système éducatif agricole est en train de passer dans les faits.

Cette formation initiale rénovée serait imparfaite si n'était pas poursuivie la politique de formation professionnelle agricole. Celle-ci, qui a connu un essor considérable, concerne les agriculteurs déjà installés, les jeunes en voie d'installation, les aides familiaux, les salariés agricoles, les femmes dites « actives agricoles », les salariés du secteur para-agricole et agro-alimentaire, et enfin, dans le cadre de la promotion collective, les représentants professionnels et syndicaux.

Il convient de souligner le rôle important de la formation professionnelle agricole pour l'installation des jeunes agriculteurs. Parmi les 55 p. 100 des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs titulaires d'un diplôme agricole, 33 p. 100 possèdent un brevet professionnel agricole de la formation professionnelle continue. Ainsi, parmi les bénéficiaires de la D.J.A. - 13 700 en 1984, à rapprocher des 8 500 de 1981 - 55 p. 100 justifient d'une capacité professionnelle obtenue par la voie de la formation continue.

Les actions de formation professionnelle sont conduites dans 339 centres de formation publics ou privés. Ces centres sont conventionnés soit avec l'Etat, soit avec les présidents de conseils régionaux depuis le 1<sup>er</sup> juin 1983.

De 1976 à 1984, le nombre d'heures pour les stagiaires est passé de 14 700 000 à 22 300 000 et le nombre d'adultes concernés de 85 000 à 180 000. La part réalisée par les actions courtes de formation est de 4 350 000 heures pour les stagiaires.

Cette réforme serait incomplète si l'enseignement supérieur ne s'ouvrait pas à l'agriculture. Diverses modifications sont déjà intervenues : la transformation de l'Institut national agricole et rural de la montagne en Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand ; la rationalisation des conditions d'accès aux corps d'enseignant des écoles nationales vétérinaires pour les grades de maîtres-assistants et de maîtres de conférences et de professeurs ; l'accès aux écoles d'ingénieurs pour les titulaires de brevet de technicien supérieur.

Il faut également rappeler les modifications des conditions d'entrée dans les écoles vétérinaires, la délivrance d'un diplôme d'ingénieur au titre de la formation continue. La parité entre les bourses de l'enseignement supérieur agricole et celles de l'enseignement agricole a été maintenue. Ce sont 800 enseignants qui bénéficieront du statut des enseignants chercheurs de l'éducation nationale.

Au niveau de la recherche, l'Institut national de la recherche agronomique a été transformé en établissement public à caractère scientifique. Le statut des personnels de cet établissement a été modifié par le décret du 28 septembre 1984. Il en sera de même pour le Centre national du machinisme agricole et du génie rural. Quant aux laboratoires nationaux, j'en ai déjà traité ici la semaine dernière.

Pour faire face à ce développement, les crédits budgétaires ont été augmentés.

Les crédits pour les personnels et le fonctionnement sont passés, entre 1981 et 1985, de 1 200 à 1 800 millions de francs, et les crédits d'investissement de 120 à 146 millions.

En quatre ans, 346 emplois ont été créés dans l'enseignement agricole public, auxquels il convient d'ajouter 3 300 transformations et régularisations d'emplois.

Avant 1981, le quart des enseignants de l'enseignement public agricole était dans une situation précaire. Les crédits de fonctionnement destinés à la seule formation scolaire technique des jeunes ont augmenté de plus de 51 p. 100.

**M. le président.** Il faudrait conclure, monsieur Patriat.

**M. François Patriat.** J'ai presque terminé, monsieur le président.

**M. le président.** Terminez vite, s'il vous plaît.

**M. François Patriat.** De nombreuses réformes statutaires réalisées ou en cours de réalisation, vont enfin permettre aux personnels de l'enseignement agricole, notamment aux conseillers et conseillers principaux d'éducation, aux professeurs techniques, aux inspecteurs, de se trouver à parité avec leurs homologues de l'éducation, sans oublier la titularisation des agents des catégories C et D.

La réforme de l'enseignement agricole s'appuie sur un effort particulier réalisé en matière de formation des enseignants, de création de centres d'information et de documentation dans les établissements. En outre, l'accroissement des activités d'expérimentation et de développement ainsi que l'animation en milieu rural, qui sont inscrites dans les quatre missions dévolues à l'enseignement agricole par la loi, contribuent à mieux insérer les formations dans l'évolution des activités professionnelles.

Depuis 1982, cent trente-deux établissements publics sur cent cinquante disposant d'une exploitation agricole annexée ont conduit ou participé à plus de 1 000 actions d'expérimentation. Quatre-vingt-dix établissements conduisent des actions d'animation rurale avec des associations ou des collectivités locales ou y participent. La promotion de la gestion auprès des agriculteurs a été également soutenue. Mises en place en 1983-1984, ces opérations permettent aux agriculteurs d'avoir une meilleure maîtrise de l'outil de gestion, d'arriver à une réduction du coût du service de gestion, d'avoir une meilleure connaissance du revenu.

Il était important que l'Etat intensifie son effort de promotion de la gestion en ayant le souci de capitaliser l'expérience acquise au travers d'opérations subventionnées pour en faire bénéficier le plus grand nombre et s'efforcer ainsi de combler le retard accumulé par la France en matière de diffusion des méthodes comptables et de gestion.

Et, puisque l'occasion m'en est donnée, je tiens à rafraîchir les mémoires.

**M. Jean-Louis Dumont.** Très bien !

**M. François Patriat.** On nous opposera sans nul doute que l'action du Gouvernement socialiste est encore insuffisante, mais il me paraît bon de rappeler que le Gouvernement précédent ne semblait guère convaincu de la nécessité de former le monde agricole. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes. - Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Dumont.** C'est pourtant vrai !

**M. François Patriat.** Certes, des efforts financiers considérables ont été consentis en application de la loi de 1960, mais à partir de 1969, une réduction impressionnante des crédits pour la formation nous ont engagés vers douze années de récession dont nous payons encore le lourd tribut. Il faut bien le dire ! (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

L'effort pour la formation a correspondu à un besoin de rattrapage, mais aussi à la volonté du Gouvernement de gauche de maintenir le maximum d'agriculteurs dans nos campagnes. Nous ne craignons donc pas de dire que notre bilan sur l'enseignement agricole est largement positif. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Mathieu.

**M. Gilbert Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on peut être élu du même département et ne pas tenir le même langage.

**M. Noël Ravassard.** C'est dommage !

**M. Gilbert Mathieu.** Pour ce qui me concerne, je reste dans le clan de ceux qui gémissent, contrairement à mon excellent ami François Patriat.

Un débat sur l'agriculture est toujours le bienvenu et nous ne saurions nous y dérober, nous qui l'avions vainement réclamé à Mme Cresson lorsqu'elle était rue de Varennes.

Mais la proximité des élections législatives et la façon dont se déroulent depuis quelques semaines les questions au Gouvernement nous font craindre, monsieur le ministre, un plaidoyer *pro domo* pour tenter de masquer le triste bilan de votre Gouvernement en matière agricole.

Depuis 1981, en effet, notre agriculture s'est appauvrie et notre position au sein de la Communauté s'est affaiblie.

La France, premier producteur de la Communauté, n'inspire plus sa politique agricole. elle la subit. Nous sommes inexistant à Bruxelles (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) et, au lieu d'être les moteurs d'une réforme de la politique agricole commune qui donnerait un nouveau souffle à notre agriculture, nous sommes contraints de nous battre le dos au mur pour repousser l'application d'un livre vert qui n'est pas le nôtre.

L'élargissement, mal préparé, mal négocié (*Mêmes mouvements.*) voté en catimini, va gravement pénaliser nos régions méditerranéennes sans que des productions comme le maïs ou le lait en tirent tout le bénéfice escompté.

Au plan français, je ne prendrai qu'un exemple : celui de la fiscalité.

A votre arrivée au pouvoir, vous disposiez d'un outil de travail remarquable, le rapport de la commission Laxan qui faisait des propositions pour créer un régime fiscal dynamique et adapté aux spécificités de l'agriculture.

Au lieu de reprendre ces propositions, vous n'en avez retenu que des fragments qui ont dénaturé l'esprit d'une réforme possible.

Le régime hypersimplifié qui devait entrer en vigueur en 1986 n'est pas encore connu.

Le régime des stocks ne prend pas réellement en compte la lenteur de rotation, tant au niveau des avances en terre que des stocks en animaux ou des stocks viticoles.

Les dates d'option pour le passage au réel ne permettent pas à l'exploitant de faire son choix en toute connaissance de cause. Je pense que nous sommes d'accord, François ? (*Sourires.*) Je veux dire François Patriat, bien sûr. (*Rires.*) Je voudrais, en effet, que l'on tienne les mêmes propos, le même langage partout où l'on se trouve.

**M. François Patriat.** Tout à fait !

**M. Gilbert Mathieu.** Enfin, les instructions sur les règles concernant les G.A.E.C. sont obscures et sans aucune garantie pour les agriculteurs. Et que dire de la fiscalité locale qui écrase les propriétaires et bloque toute évolution des productions dans les zones difficiles ?

Vous avez parlé cet après-midi, monsieur le ministre, du vent mauvais du libéralisme qui soufflerait sur l'agriculture si l'opposition revenait au pouvoir, alors que le laisser-faire, c'est vous et vos prédécesseurs qui l'avez appliqué à l'agriculture !

**M. Noël Ravassard.** Quels prédécesseurs ? Ceux d'avant 1981 ?

**M. Gilbert Mathieu.** Le succès de nos céréales et de nos industries agro-alimentaires à l'exportation ne vous doit rien !

**M. André Billardon.** Oh !

**M. Gilbert Mathieu.** Le revenu de nos agriculteurs s'effondre inexorablement sans que vous y fassiez grand-chose. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Mme Cresson a consacré beaucoup de temps à diviser cette profession. M. Rocard, quant à lui, occupé à peaufiner son image de présidentiable, a tout lâché aux Anglais et aux Allemands lorsqu'il était président du conseil des ministres de l'agriculture des Dix. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Noël Ravassard.** Ce n'est pas sérieux !

**M. André Billardon.** Mais les Anglais et les Allemands ne votent pas pour l'élection du Président de la République !

**M. Gilbert Mathieu.** Vous-même, monsieur le ministre, malgré une indéniable connaissance du monde agricole, qu'avez-vous fait, sauf distribuer de bonnes paroles, redistribuer des crédits budgétaires et gagner du temps pour parvenir sans trop de heurts au 16 mars 1986 ?

Faute de pouvoir obtenir les crédits nécessaires, vous avez fait des lois qui viennent à contretemps : une loi foncière en retard, une loi forestière qui brime les propriétaires forestiers, alors qu'il fallait dynamiser l'aval (*Exclamations sur les bancs des socialistes*)...

**M. Pierre Metais.** Et vous, vous n'en avez fait aucune !

**M. Gilbert Mathieu.** Laissez-moi finir ! J'ai écouté M. Patriat religieusement. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il y aurait eu pourtant beaucoup à dire !

**M. Gilbert Mathieu.** Et pourtant, je suis allé à l'école laïque, moi ! (*Sourires.*)

J'ajouterai à mon énumération une loi sur la retraite à soixante ans qui sera payée d'abord par la profession, puis par vos successeurs, monsieur le ministre, alors qu'il fallait avant tout en revaloriser le montant.

Et voilà qu'arrive aujourd'hui ce débat, un débat dont le moins que l'on puisse en dire est qu'il ne nous aura rien apporté, si ce n'est que vous avez tenté de nous démontrer que l'agriculture est pour vous est une priorité alors qu'elle ne l'a jamais été pour le ministre des finances. Non, monsieur le ministre, non, messieurs, décidément, l'agriculture n'aura rien gagné à être gérée par les socialistes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Louis Dumont.** Misère de misère !

**M. le président.** La parole est à M. Renault.

**M. Amédée Renault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un défi nous est lancé : parviendrons-nous à aider notre agriculture à faire face à la nouvelle mutation qu'elle doit assumer, après celle des années soixante, sans entraîner la désertification de certaines régions ?

La France, l'Europe ont demandé à leurs agriculteurs de produire plus durant ces trente dernières années. L'objectif a été atteint puisque, pendant cette période, la production commercialisée a été multipliée par 2,2, alors que la population active agricole était divisée par trois. On a produit plus, et bien souvent on a produit mieux.

Mais devant ce nouvel impératif d'accroissement de la production et de la productivité, devant ce nouveau bond en avant, certaines régions ne pourront pas faire face du fait de leur sol, de leur topographie, de leur climat, de leurs handicaps humains.

Le département de l'Indre que je représente ici illustre parfaitement mais il n'est pas le seul, hélas ! la menace à court terme de cette désertification qui pèse sur ses zones défavorisées. Que ce soit dans le Boischaud Nord aux terres battantes, tourné vers la céréaliculture depuis les années soixante avec des rendements de trente à quarante quintaux, que ce soit dans la Brenne, le pays des étangs, ou que ce soit dans le Boischaud Sud, région d'élevage de bovins allaitants, les jeunes se rendent compte qu'il devient impossible de s'installer et des terres ne trouvent pas preneur.

Le 7 novembre, lors du débat sur le budget de votre ministère, je vous avais alerté sur cette situation préoccupante en soulignant la chute du nombre des installations. En 1985, soixante-quinze dotations aux jeunes agriculteurs ont été attribuées, alors qu'il y en avait eu de cent vingt à cent trente par an entre 1981 et 1984, ce qui apparaissait déjà insuffisant pour un renouvellement correct des chefs d'exploitation.

Et pourtant des mesures importantes, positives, ont été prises depuis 1981.

Et puisque l'heure est aux bilans, comment ne pas rappeler qu'en 1982 la dotation « jeune agriculteur » en zone défavorisée est passée de 30 000 francs à une somme pouvant varier entre 67 200 francs et 100 800 francs...

**M. François Patriat.** Il faut le rappeler !

**M. Amédée Renault.** ... alors qu'en plaine la D.J.A., qui était de 25 000 francs, a été portée à un montant situé entre 52 000 et 78 000 francs ? Elle a triplé dans les cas difficiles !

Comment ne pas reconnaître qu'actuellement le prêt « jeune agriculteur » est de 400 000 francs, alors qu'il n'était que de 250 000 francs en 1980 ?

Comment ne pas souligner qu'en octobre dernier des modifications ont été introduites dans le dispositif des prêts spéciaux d'élevage pour permettre le financement à taux bonifié des animaux d'engraissement, un différé total de deux ans, intérêt et capital, étant accordé pour l'acquisition de vaches allaitantes ? Ce point là, nul ne peut le contester, des mesures très positives pour faciliter l'installation en élevage bovin.

J'aurais souhaité, monsieur le ministre, étendre ce satisfecit au financement du foncier, même si je suis de ceux qui pensent qu'il n'est pas toujours souhaitable d'acquérir la terre que l'on cultive. Mais il faut bien prendre en compte le cas où le jeune n'a pas d'autre possibilité que de se porter acquéreur de tout ou partie de l'exploitation sur laquelle il travaille ou qu'il envisage de reprendre. Comment ne pas regretter qu'on ait alourdi les annuités, rendant ainsi le parcours d'installation un peu plus périlleux ?

Vous me permettrez, en terminant, de revenir à une idée qui m'est chère. Il m'apparaît judicieux, dans cette course d'obstacles qu'il faut franchir pour s'installer, de supprimer la S.M.I., la surface minimum d'installation.

Avec notre esprit cartésien nous avons voulu construire la politique des structures comme un édifice logique, un édifice sans faille reposant sur une pierre angulaire, la S.M.I.

La S.M.I. ! Elle est bonne à tout. Je n'oserai dire qu'elle est la « honne à tout faire ». Je pourrais énumérer au moins une dizaine d'opérations, d'interventions, allant des baux ruraux aux G.F.A. et à l'I.V.D. en passant par la M.S.A., la S.A.F.F.R., la fiscalité, les structures ou la D.J.A. que je viens d'évoquer : dans chaque cas, elle constitue un butoir.

Certes dans la politique des structures, par exemple, il faut une surface de référence pour déterminer les priorités. Mais en est-il de même en matière d'installation ? Avons-nous le droit de rater une seule installation, dès lors qu'elle est assortie d'un projet technico-économique bien souvent plus sérieux, plus fiable que la S.M.I. ?

**M. François Patriat.** Très bien !

**M. Amédée Renault.** C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande une nouvelle fois que, pour l'installation, la S.M.I. soit remplacée par le renforcement de la qualité de l'étude prévisionnelle d'installation et que, pour la politique des structures, on y substitue une surface de référence limitant le bénéfice de certaines mesures aux exploitations dont la taille est inférieure à cette surface. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'aborderai brièvement ce soir que les problèmes de l'élevage.

Les éleveurs traversent, il est vrai, une période difficile. Pas tous, bien sûr, mais beaucoup d'entre eux.

Pour la deuxième année consécutive, ils voient baisser leur revenu moyen. Certes, ce n'est qu'une indication globale qui ne rend pas compte des diversités et des disparités de situation : les producteurs de lait limitent les dégâts ; les producteurs de viande bovine font les frais d'une baisse sensible des cours dont les causes sont clairement connues ; les éleveurs de porcs, en revanche, profitent d'un marché actuellement favorable ; les aviculteurs, quant à eux, s'enfoncent dans la crise.

Dans le cadre même de chacune de ces productions, les différences de situation sont extrêmement nettes selon la taille des exploitations.

On le voit, tout n'est pas rose, mais tout n'est pas gris non plus.

Cela dit, s'il n'y avait pas eu une volonté d'organiser les productions, la baisse des prix eût été bien plus sensible, bien plus brutale. D'ailleurs, là où les prix évoluent à la baisse de manière quelque peu débridée, c'est que les productions ne sont pas assez organisées.

La modernisation de notre agriculture, économiquement et socialement souhaitable, passe donc toujours par une meilleure organisation des filières, une meilleure maîtrise de l'offre par rapport à la demande, du point de vue tant quantitatif que qualitatif, et une gestion prévisionnelle, c'est-à-dire une véritable politique d'orientation de la production en fonction du marché, adaptée aux spécificités de notre agriculture.

En créant les offices d'intervention, qui réunissent l'ensemble des acteurs d'une filière depuis la production jusqu'à la consommation, les pouvoirs publics se sont donné les moyens d'agir avec une plus grande efficacité dans le court et dans le moyen terme.

Les socialistes ont toujours rappelé la nécessité de maîtriser la production, car il ne peut pas y avoir de politique des prix garantis pour une production sans limite. C'est une évidence. Encore faut-il la rappeler !

La maîtrise de la production est devenue une des caractéristiques de la politique agricole commune, la seule qui permette de tenir les prix et donc les revenus des agriculteurs français.

Je ferai cependant une remarque, monsieur le ministre.

L'amélioration de la connaissance du marché, des structures de la production, de la transformation et de la commercialisation passe par la connaissance des charges et des marges, aux différents stades de la filière. Or la loi d'octobre 1982 sur les offices, dans son article 4, permet justement l'accès à la connaissance des charges et des marges moyennes aux différents stades de la filière, ce qui est le préalable à une répartition plus équitable de la valeur ajoutée globale entre les maillons successifs de la production, de la transformation et de la distribution.

Cette connaissance des charges et des marges ne peut se faire qu'à partir des offices par produit. Rien ne serait donc pire que de démanteler les offices au profit des interprofessions, comme l'ont proposé plusieurs orateurs de l'opposition cet après-midi, et ce d'autant plus que les structures, si on les examine de plus près, sont intimement complémentaires.

J'aborderai brièvement trois problèmes sectoriels d'importance.

Le premier a trait à la production laitière. Qui, aujourd'hui, de bonne foi, nierait le bien-fondé de la politique des quotas ? Car il faudrait alors méconnaître le danger d'une situation de surproduction ? Je ne reviendrai pas sur les mérites de l'organisation d'une production que je viens de développer. Le système des quotas sauve la petite et moyenne production. La simple réduction par les prix éliminerait des pans entiers de notre agriculture et participerait d'un mouvement accéléré de concentration des exploitations.

Ce système des quotas se révèle d'autant plus cohérent que le procédé de limitation - pourtant vanté tout à l'heure par certains collègues de l'opposition - mis en place dès la fin des années soixante-dix à travers la taxe de coresponsabilité ne s'est pas révélé dissuasif.

D'une manière générale, le système des quotas, qui a donc permis de maîtriser globalement la production tout en essayant de prendre en compte les exigences sociales des petits et moyens éleveurs, devrait être néanmoins perfectionné dans trois directions.

Premièrement, pour mieux prendre en compte les besoins des agriculteurs en installation. Dans le département de la Mayenne, c'est un besoin moyen de 10 000 litres environ par installation qui reste à satisfaire si l'on veut que ces installations jeunes aient un fonctionnement correct. Quelle doit être selon vous, monsieur le ministre, la politique d'installation dans la période à venir ?

Deuxièmement, pour appliquer effectivement les pénalités prévues, notamment à l'encontre des plus gros producteurs qui sont en dépassement de leurs références, et pour mobiliser d'ores et déjà les provisions. C'est donc la crédibilité du système qui est en jeu.

Troisièmement, pour équilibrer le droit à produire entre les régions à partir de réajustements périodiques, en fin d'année laitière, entre les régions de production.

Il faut donc adapter ce système à la spécificité des situations pour le bien de son efficacité économique et sociale.

Le deuxième problème concerne la production de viande bovine.

**M. le président.** Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** J'en termine, monsieur le président.

Vous venez, monsieur le ministre, d'annoncer le déblocage de 350 millions de francs d'aides publiques en faveur des éleveurs. Cette mesure était nécessaire.

La représentation nationale pourrait-elle être informée sur la répartition de cette aide ?

Ne pensez-vous pas que cette aide devrait être diversifiée de manière à favoriser la modernisation au stade productif, pour aider ainsi plus les ateliers de jeunes bovins et de vaches allaitantes ?

Ma troisième préoccupation porte sur l'aviculture. On connaît la crise de surproduction structurelle. Il y a trop de poules pondeuses. Il y a surtout une branche beaucoup trop peu organisée : les abattages successifs de volailles ne servent à rien si les professionnels ne se disciplinent pas. Monsieur le ministre, que peut-on penser de cette situation et, surtout, quelles solutions esquisser face à ce déséquilibre profond ?

Je conclurai sur une question ponctuelle : celle très ressentie dans certaines régions, dans l'Ouest mais également dans d'autres régions des gros ateliers hors-sol, qui, en fait, conduisent à l'élimination des petits et moyens producteurs.

L'article 21 de la loi d'orientation de 1962 limitant la dimension des ateliers a été abrogé pour se conformer à la réglementation de la C.E.E.

Que compte faire le Gouvernement pour décourager ce genre d'entreprise, dès lors que la France ne veut pas se faire traduire devant la Cour de justice européenne ?

Par avance, monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir répondre à ces questions. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lestas.

**M. Roger Lestas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la première partie de mon exposé portera sur les orientations générales à prendre pour l'avenir de notre agriculture.

Dans le contexte économique actuel et à tous les niveaux français, européen et mondial - la recherche de la compétitivité constitue une orientation fondamentale qui s'impose à l'agriculture comme à toute autre activité.

C'est pourquoi je me permets de rejeter une agriculture administrée, contrariée par des contraintes budgétaires, incapable d'organiser les adaptations permanentes indispensables, et de rejeter également une agriculture livrée au jeu des seules forces économiques, entraînant faillites, désertification des campagnes et les conséquences qui s'ensuivent, telles que les pertes d'emplois et les fermetures de commerces ou d'entreprises artisanales.

Par contre, je me prononce en faveur d'une politique agricole offrant aux agriculteurs un cadre permettant l'initiative et la responsabilité. Les exploitations agricoles sont de plus en plus - et doivent devenir - des entreprises à part entière. Je me prononce en faveur d'une politique agricole s'appuyant sur des hommes formés et compétents, prenant en compte la spécificité et la diversité de l'agriculture : fonctions de production, emplois, occupation de l'espace rural indispensable à l'équilibre de la société.

Cela m'amène, pour satisfaire ces critères, à prévoir une politique d'installation courageuse.

Il est nécessaire, en effet, de mieux assurer le renouvellement des chefs d'exploitation par une politique d'installation volontariste et réaliste.

Les agriculteurs nés dans l'entre-deux-guerres et qui vont prochainement cesser leur activité sont très nombreux. Au contraire, en raison de la dénatalité qui touche les familles d'agriculteurs, le nombre de jeunes susceptibles de s'installer est en baisse et ce phénomène va s'accroître au cours des prochaines années. Dans l'ouest de la France, le taux de remplacement, qui est actuellement de 50 p. 100, risque de passer rapidement à 30 p. 100.

Dans le département que j'ai l'honneur de représenter, la comparaison entre la pyramide des âges et la surface agricole utile exploitée fait apparaître que 53 p. 100 des chefs d'exploitation ont plus de cinquante ans et détiennent 44 p. 100 de la surface agricole utile, soit 200 000 hectares.

Pour les plus de cinquante-cinq ans, ils sont 34 p. 100 et exploitent 115 000 hectares, soit 26 p. 100 de la S.A.U.

Il en résulte un potentiel important de terres libérables de 14 à 15 000 hectares an. Or, au cours de la période récente, 60 p. 100 des terres libérées ont été affectées à l'installation et 40 p. 100 à l'agrandissement.

Si l'on considère une relative stabilité des installations - en moyenne 280 par an - le renouvellement n'est assuré qu'à 45 p. 100 environ, soit un déficit de plus de 400 exploitations par an se traduisant par une perte de 700 à 800 emplois.

Quant aux perspectives d'installation, sachant qu'actuellement 90 p. 100 des installés sont fils d'agriculteurs soit 250 par an - phénomène qui paraît normal car peu de gens qui ne sont pas nés dans ce milieu y réussissent, il serait nécessaire, pour maintenir le niveau actuel, en tenant compte des années de naissance, que, pour la période 1985-1990, 30 p. 100 des fils d'agriculteurs s'installent pour arriver progressivement à 80 p. 100 entre 2 000 et 2 005.

Sinon, les conséquences seront graves : diminution des emplois directs et indirects ; vieillissement de la population, donc insuffisance de dynamisme et ralentissement de investissements ; dégradation du tissu rural, régression de la qualité du patrimoine collectif et aggravation des disparités régionales.

Cette politique volontariste qui s'impose doit aussi s'attacher à réunir les conditions favorables à sa réussite : renforcer la formation générale et élever le niveau de qualification professionnelle, car la formation sera demain un facteur essentiel de différenciation entre exploitations ; associer l'formation de base et stages professionnels ; allouer une référence laitière compatible avec un revenu décent pour tous les membres de la famille ; affecter en priorité les bonifications d'intérêts aux jeunes agriculteurs ; faciliter la transmission du capital d'exploitation et du foncier.

Pour réussir cette mutation, il est nécessaire d'appliquer une politique de modernisation des exploitations. Moderniser l'appareil de production agricole reste un impératif majeur, car la compétitivité de l'agriculture française, ouverte sur l'extérieur, en dépend. Des besoins très importants subsistent en matière d'hydraulique, d'assainissement et d'aménagement foncier.

Je citerai quelques chiffres pour mon département. Il serait nécessaire de drainer 220 000 hectares. Au rythme actuel de 4 000 par an, il nous faudra cinquante-cinq ans pour en venir à bout.

Pour le remembrement, les besoins sont de 140 000 hectares. Au même rythme de 4 000 par an, il faudra trente-cinq ans. Quant à la réorganisation foncière et aux échanges, soit 160 000 hectares, à raison de 2 000 par an, il faudra quatre-vingts ans pour exécuter l'ensemble des travaux.

La modernisation des élevages reste un objectif majeur puisque seulement une exploitation laitière sur trois est modernisée.

Pour ne pas sacrifier le présent à l'avenir, l'Etat doit favoriser cette modernisation par l'accroissement des aides sous forme de bonifications d'intérêts, promouvoir le progrès technique et économique par la recherche et le développement.

Le poids de l'agriculture française ne se limite pas à son seul poids économique ou à son effet sur la balance commerciale. Son impact sur l'emploi et sur l'occupation de l'espace rural, mais aussi la sécurité alimentaire qu'elle donne à l'ensemble de la population sont autant d'atouts à mettre au crédit de l'agriculture et les orientations de politique agricole doivent impérativement en tenir compte. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Massaud.

**M. Edmond Massaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculteur est un homme libre, un homme qui fait ce qu'il veut. Il aime la nature et peut la contempler. Il peut travailler ou ne rien faire. C'est souvent ce que l'on dit.

La réalité, c'est autre chose.

L'agriculteur est un homme libre, c'est vrai. L'agriculteur aime la nature, c'est vrai.

Mais l'agriculteur est un travailleur dépendant du caprice des hommes et du temps. Sa liberté, c'est aussi, bien souvent, de l'esclavage.

C'est ce métier que je pratique depuis plus d'un demi-siècle.

C'est ce métier pour lequel j'ai assumé quelques responsabilités professionnelles.

Cette longue expérience m'a permis d'observer de très près les hommes dans leur comportement, de les juger sur leurs actes, si souvent éloignés de leurs promesses.

C'est en 1936, avec le Gouvernement du Front populaire, qu'ont été institués, notamment, l'office du blé et le statut du fermage, ainsi que la semaine de quarante heures et les lois sociales pour les salariés.

A la Libération, c'est la gauche qui a donné son appui à des hommes tels que Canouge, Carbonnel, Philippe, Lamour, Jean Doumeng, qui ont constitué la fédération nationale des exploitants agricoles, organisation indépendante, dynamique, chassant la corporation paysanne du pouvoir que lui avait légué Vichy.

Je suis fier d'avoir milité auprès de tels hommes qui avaient un idéal paysan et faisaient tout pour le faire aboutir dans un total désintéressement.

Depuis, l'évolution des techniques de production a énormément changé le monde agricole : nos fermes se sont transformées et l'habitat s'est bien amélioré. Est-ce à dire que l'agriculteur travaille moins ? Non ! Il travaille différemment, mais, physiquement, nerveusement et moralement, il est beaucoup plus atteint.

Le progrès a fait évoluer les conditions de vie et de travail en améliorant la productivité, mais n'a pas réduit les inégalités.

Pendant une longue période, les responsables professionnels agricoles se sont exprimés dans une seule organisation syndicale : la fédération des exploitants.

Au sein de cette même organisation, l'on pouvait trouver les responsables de ce que l'on peut appeler la grande exploitation et ceux représentant la petite ou la moyenne, qualifiée d'exploitation familiale. Ces derniers constituent toujours le plus grand nombre. Je suis de ceux-là et, appartenant toujours à la plus ancienne organisation, au passé plein de courage et de volonté, je regrette qu'elle s'exprime comme s'il n'y avait qu'une seule forme d'agriculture, ce qui justifie le pluralisme syndical.

Il y a toujours eu, en effet, deux agricultures et, si la petite est moins petite, la grande est toujours plus grande, ce qui pose des problèmes de natures différentes.

Ces deux types d'exploitation sont nécessaires. Il est indispensable d'avoir cette agriculture à gros rendement, que ses dimensions, la nature du sol, l'évolution des techniques de production et une mécanisation très poussée rendent très performante et compétitive sur les plans européen et international, et qui est une source de richesse pour notre pays.

Il reste toujours cette exploitation familiale, qui transparaît dans le rapport de Gérard Gouzes, rapport qui aboutit à la mise en place de l'E.A.R.L. C'est à elle que je pense dans cette courte intervention.

Cette exploitation, dans laquelle on donne au propriétaire le titre pompeux de chef d'entreprise, ne correspond pas à une réalité, car il faut bien constater que ce chef d'entreprise n'exploite pas ses salariés, pour la bonne raison qu'il n'en n'a généralement pas, ou que, lorsqu'il en a, ceux-ci font partie de sa famille. Par ailleurs, les membres de la famille, jeunes ou âgés, qui travaillent sur l'entreprise le font volontairement.

De chef d'entreprise, il en a seulement la responsabilité et les risques.

Ces petites exploitations font la plupart du temps de la polyculture. Elles cultivent des produits de qualité, parfois en quantité, mais avec des coûts bien plus élevés.

Ce chef d'entreprise se doit d'être en formation permanente - on y pense et vous y pensez, monsieur le ministre - et de gérer son exploitation avec la plus grande rigueur.

Je pense qu'il est de notre devoir de socialistes de nous préoccuper de ces petites et moyennes exploitations.

Je passe sous silence les réalisations apportées depuis 1981, mon collègue Métais les ayant clairement développées. Je dirai simplement que la gauche a inscrit à son actif une réalisation qui fera date dans l'histoire : la retraite à soixante ans. Cette retraite, bien qu'insuffisante et même si elle arrive à retardement et par étapes, est bien là, alors qu'elle était promise et attendue depuis de nombreuses années.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien !

**M. Germain Gengenwin.** Elle coûtera cher à ses bénéficiaires.

**M. Edmond Massaud.** Je suis surpris que ceux qui ont eu le temps et les moyens de la réaliser soient les mêmes qui, aujourd'hui, manifestent le plus sur son retard et son insuffisance.

**M. Gérard Gouzes.** Eh, oui ! l'opposition fait la fine-bouche !

**M. Edmond Massaud.** La volonté d'être traité sur le même plan que les autres catégories de Français a été revendiquée par le syndicalisme agricole, alors que cela n'apparaissait pas jusque-là comme un thème prioritaire pour ce même syndicalisme agricole.

L'étalement sur cinq ans du versement de la retraite aux agriculteurs ne me satisfait sans doute pas entièrement, ni l'ensemble des intéressés, mais il se pose un problème de coût que nous ne pouvons ignorer. Il y a des arguments qui sont là pour le justifier.

Je note au passage, avec une grande satisfaction, que M. le ministre de l'agriculture est d'accord pour que les agriculteurs qui auront soixante-quatre ans en 1986 et qui justifieront des trente-sept années et demie d'activité nécessaires touchent une retraite pleine.

Pendant la période transitoire de cinq ans, les exploitants reconnus incapables au travail pourront obtenir la liquidation totale de leur retraite à soixante ans.

Je pense également que la condition des trente-sept années et demie d'activité ne peut guère gêner les agriculteurs bénéficiaires de la retraite à soixante ans, sinon ceux, peu nombreux, qui se seront engagés dans la profession depuis moins de trente-sept ans et demi.

En outre, l'adoption du projet de loi sur l'exploitation agricole à responsabilité limitée permettra au conjoint d'exploitant agricole de bénéficier, à titre personnel, grâce à un statut juridique propre, des mêmes droits à pension de vieillesse et d'invalidité que ceux accordés au chef d'exploitation.

S'agissant de la cessation d'activité et de la reprise de l'exploitation, il est difficile de faire en sorte que la satisfaction donnée aux anciens ouvre des perspectives d'avenir aux jeunes. La retraite à soixante ans, libère et « sécurise » l'agriculteur âgé, mais elle doit être pour le jeune appelé à lui succéder une raison d'espérer et une sécurité.

Cela étant, il reste à résoudre ce qui, aux yeux de tous, est le problème le plus important : celui du revenu.

Je constate tous les jours les efforts d'intelligence et de compétence qu'il faut déployer pour s'adapter à des formes toujours nouvelles de production, et ce avec des techniques en évolution permanente, que ce soit dans le domaine des productions végétales, fruitières, hors sol, voire industrielles, tel le tabac.

Si à une époque l'agriculteur accomplissait un travail fondé sur l'observation et où les muscles étaient indispensables, aujourd'hui il doit être à la fois technicien, gestionnaire et mécanicien.

Je reconnais les efforts financiers accomplis dans des domaines très importants tels que l'enseignement agricole, la formation, l'aide aux investissements, l'aide à l'installation des jeunes, sans parler des aides exceptionnelles aux victimes de la sécheresse. Mais ces aides faussent la réalité des faits. Elles démontrent en tout cas que l'agriculture n'est plus rémunératrice par elle-même.

**M. Francis Geng.** Hélas !

**M. Edmond Massaud.** Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons pour lesquelles certains veulent quitter leur exploitation et pourquoi d'autres refusent de s'installer.

Plus que jamais, en agriculture, le libéralisme conduit à l'anarchie !

**M. Robert Cabé.** Très juste !

**M. Jean-Paul Planchou.** Il y a des anarchistes qui s'ignorent !

**M. Edmond Massaud.** En effet, produire n'importe où, n'importe quoi, à n'importe quel moment, aboutit toujours à des catastrophes.

**M. Robert Cabé.** Eh oui !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Qu'en savez-vous, monsieur le professeur ?

**M. Edmond Massaud.** Je ne parle pas pour vous faire plaisir, messieurs de la droite, je dis des vérités.

**M. Jean-Louis Gosduff.** Vous certainement, mais pas le professeur !

**M. Robert Cabé.** Je ne suis pas professeur, je suis paysan !

**M. Edmond Massaud.** Il est indispensable d'organiser la production agricole et de mettre en place des plans de production cohérents. Par exemple, la politique suivie actuellement en matière de quotas laitiers a permis de responsabiliser les producteurs.

C'est en agissant ainsi que nous pourrons, tout en restant fidèles à l'esprit socialiste, garantir aux producteurs un revenu conforme à la création de richesses à laquelle ils participent avec amour, courage et intelligence.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Edmond Massaud.** En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que dans une conjoncture particulièrement difficile, vous apportez une sécurité de plus aux agriculteurs.

Les efforts de notre Gouvernement sont sérieux et importants.

Je fais confiance à la gauche pour qu'elle établisse, en accord avec l'ensemble de la profession, les conditions de sécurité et de revenus indispensables pour que subsiste l'exploitation familiale. C'est ce que n'a jamais fait - malgré une permanence presque constante à la direction de ce pays - et ne fera jamais la droite ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsqu'on se livre à une analyse sans passion...

**M. Robert Cabé.** Ah !

**M. Francis Geng.** ...du bilan de cinq ans de politique socialiste en agriculture, force est de constater que le passif pèse plus lourd que l'actif. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Paul Planchou.** Sur quelle balance ?

**M. Francis Geng.** Les difficultés internationales, agricoles ou commerciales, les troubles monétaires, les fluctuations du dollar depuis plusieurs années, les contraintes budgétaires de la politique agricole commune ne constituent en rien des circonstances atténuantes. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert Cabé.** Ah bon !

**M. Francis Geng.** La vérité est que, depuis 1981, l'agriculture française n'est plus une priorité pour le pouvoir socialiste.

**M. Gérard Gouzes.** Parce qu'avant, c'en était une ?

**M. Francis Geng.** La preuve irréfutable en est incontestablement apportée lorsqu'on compare l'évolution du budget de l'Etat et celle du budget de l'agriculture depuis 1982 : celui de l'Etat a augmenté de 55 p. 100 et celui de l'agriculture de 31 p. 100. Autrement dit, monsieur le ministre, le budget de l'agriculture a pris un retard de 42 p. 100. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Qui dit mieux !

**M. Robert Cabé.** 55 moins 31 égale 42 ! Curieuse soustraction !

**Un député socialiste.** Ce n'est pas le loto sportif !

**M. Francis Geng.** Là comme ailleurs - comme pour le chômage par exemple - on assiste à un décalage vertigineux entre les discours et les actes, entre les promesses et les résultats.

Je rappelle, pour mémoire, qu'avant 1981...

**M. Robert Cabé.** Ça allait mieux ?

**M. Francis Geng.** ... le budget de l'agriculture augmentait toujours plus que le budget de l'Etat. C'est un fait objectif !

**M. Gérard Gouzes.** C'est pour cela que les prix agricoles ne cessaient de baisser !

**M. Francis Geng.** Il y eut une furtive embellie des revenus en 1982, mais elle était essentiellement due aux conditions climatiques et faisait dire tous les matins aux agriculteurs de ma région : « Merci, mon Dieu, pour le soleil et les bonnes récoltes, mais faites que le pouvoir socialiste ne nous reprenne pas tout ! ». (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Gouzes.** Même la sécheresse, c'est nous !

**M. Francis Geng.** Eh bien, c'est fait ! Vous leur avez tout repris.

Mais cette année, monsieur le ministre, la chute du revenu brut est de 7,1 p. 100 et celle du revenu net de 11,2 p. 100. Ce sont des chiffres de l'I.N.S.E.E. Beaux résultats !

Avant d'en arriver là, les déceptions et les désillusions n'ont pas manqué de se succéder ou d'apparaître simultanément.

Lcs coûts de production engrais, matériel, semences ne cessent d'augmenter et le ciseau « prix-coûts de production » continue de s'ouvrir largement alors qu'il devrait se refermer.

Les cotisations du B.A.P.S.A. ont progressé de 63 p. 100, alors que les prestations n'ont augmenté que de 45 p. 100.

Les montants compensatoires monétaires, contrairement à certains rumeurs, ne sont pas complètement abolis. Ils existent toujours pour la Grande-Bretagne, l'Italie et la Grèce.

**M. Noël Ravassard.** Il faut avoir un peu de pudeur sur ce point !

**M. Francis Geng.** Si la dotation aux jeunes agriculteurs a doublé, la diminution de la bonification entraîne un doublement des dettes d'emprunt à rembourser.

La suppression des M.T.O. et la faible part des Codevi consacrés à l'agriculture illustrent le même processus.

Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés.

Si cette politique n'est pas rectifiée, les agriculteurs n'auront d'autres choix que l'arrêt de la modernisation de leur entreprise ou la faillite financière.

La fiscalité, notamment foncière et locale, ne cesse de s'enlever.

**M. Gérard Gouzes.** Ce n'est pas la faute du ministre de l'agriculture !

**M. Francis Geng.** Les producteurs de lait et de viande bovines sont dans des situations inextricables et il y a, à l'évidence, de larges interférences entre les deux situations. La gravité de la crise du marché de la viande bovine résulte pour une grande part des décisions prises pour maîtriser la collecte laitière ; la réduction durable du troupeau laitier au cours des prochaines années limitera obligatoirement les possibilités de production à moyen terme.

Les céréaliers également ne sont pas à l'abri de difficultés.

On comprend, face à un tel tableau, que le prix des terres, baromètre impitoyable et véridique, baisse dans des proportions alarmantes.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vous le regrettez ?

**M. Francis Geng.** Devant cet effondrement du marché financier, les S.A.F.E.R. doivent impérativement, si elles veulent subsister, s'adapter à la crise, laquelle s'est accentuée depuis 1981.

**M. Pierre Metais.** Quand la terre était trop chère, c'étaient les charges foncières qui étaient trop lourdes. Vous êtes en contradiction permanente !

**M. Francis Geng.** Toutefois, cette litanie ne doit pas entraîner la résignation. Au contraire, elle doit donner du courage et de l'imagination pour retrouver les voies de l'espoir et du renouveau.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ah ! Les propositions arrivent !

**M. Francis Geng.** Il faut redonner confiance aux agriculteurs.

**M. Robert Cabé.** Mais ils ont confiance !

**M. Francis Geng.** Il faut que l'agriculture redevienne une priorité essentielle car c'est l'une des richesses de la France.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Comment ?

**M. Francis Geng.** Il faut redonner à l'agriculture la place qu'elle mérite dans l'économie nationale et dans la vie de nos régions.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Des mots !

**M. Francis Geng.** Il faut...

**M. Jean-Paul Planchou.** Il faut ! Il faut ! Il faut ! C'est ce que l'on appelle un discours électoral.

**M. Francis Geng.** ... que le dialogue et la concertation reprennent entre la profession et les pouvoirs publics, contrairement à ce qui s'était passé avec certains de vos prédécesseurs, monsieur le ministre. En effet, une convergence d'options et d'actions vaut infiniment mieux que la zizanie et les divisions. D'ailleurs, vous avez fait allusion à ce sujet dans votre intervention.

Des orientations s'imposent.

La formation et l'installation des jeunes, qui sont l'avenir de l'agriculture française de demain, doivent être plus performantes et plus incitatives sous peine d'un retrait et d'un abandon massif de la profession.

Les principes fondamentaux de la politique agricole commune - unité de prix, de marché et solidarité financière - doivent être renforcés. La politique agricole commune elle-même doit être sérieusement améliorée : une meilleure gestion des marchés est nécessaire ; il convient en particulier, si c'est possible, de réduire de façon sensible les importations de produits de substitution.

Les régions, pour leur production spécifique, doivent être associées de plus en plus aux décisions communautaires pour la définition et la mise en œuvre de politiques agricoles régionales.

Il ne faut plus, par ailleurs, qu'existent d'entraves à la libre circulation des produits : il est absolument anormal qu'un acquit soit nécessaire pour que les céréales puissent circuler librement à travers la Communauté.

**M. Gérard Gouzes.** On dirait Giscard !

**M. Francis Geng.** Il est aussi indispensable d'harmoniser les taux de T.V.A., aussi bien entre les pays que pour les différents produits.

**M. Gérard Gouzes.** Une nouvelle doctrine !

**M. Francis Geng.** La création d'une monnaie européenne commune est un enjeu capital. L'ECU doit se généraliser et l'idéal serait, avec l'intégration de la livre dans le S.M.E. - lequel, je le rappelle, a été créé par le président Giscard d'Estaing, que se constitue une zone monétaire ECU aussi attractive que la zone yen ou la zone dollar.

**M. Robert Cabé.** Il est giscardien, il n'est pas barriste !

**M. Francis Geng.** Il faudrait aussi revoir le processus des restitutions - qui sont, à mon avis, un non-sens commercial - en incitant plutôt à la baisse des produits agricoles qu'à leur juste évaluation aux cours du marché.

Plus grande surface agricole de la Communauté européenne, deuxième producteur mondial, la France ne peut accepter une limitation généralisée des productions. Si l'Europe et la France abdiquaient dans ce domaine où leurs potentialités sont grandes, ce serait la porte ouverte à la toute-puissance des Etats-Unis en matière agricole et alimentaire.

De nouvelles productions fondées sur la diversification doivent être sans relâche recherchées, notamment la mise en œuvre de la filière éthanol basée sur la valorisation de la biomasse, des céréales et des betteraves. En outre, les possibilités offertes par l'industrie agro-alimentaire doivent être approfondies.

Ce n'est donc pas, monsieur le ministre, d'une agriculture d'abandon que la France a besoin, mais au contraire d'une agriculture d'expansion fondée sur l'exploitation familiale. L'agriculture ne doit pas être gérée comme un bureau d'aide sociale : elle est un élément de force et d'équilibre pour notre pays et doit être rentable et productive.

Ni sous carcan administratif ni ultra-libérale, l'agriculture de l'an 2000 devra avoir trouvé une voie médiane qui concilie l'impératif économique à l'exigence humaine en les inscrivant dans une vision globale de la société française. Nous devons donc faire le choix d'une agriculture capable d'affronter les marchés et de les conquérir.

Ce grand pari, monsieur le ministre, le pouvoir socialiste n'a pas su le gagner ! Ce sera donc la tâche de l'opposition nationale, si les Françaises et les Français lui font confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Noël Ravassard.** Heureusement, cela n'arrivera pas !

**M. Robert Cabé.** Demain, on rase gratis !

**M. le président.** La parole est à M. Carletet.

**M. Michel Carlelet.** Après cette énumération de catastrophes, je vais pouvoir rassurer mes collègues.

**M. Francis Geng.** C'est le contraire, j'ai délivré un message d'espoir !

**M. Michel Carlelet.** En traitant du développement et de l'aménagement rural, je devrais *a priori* ramener la sérénité dans cette assemblée.

Depuis la fin de la dernière guerre, notre pays a connu une mutation considérable. Il s'est urbanisé de façon très rapide et, par voie de conséquence, l'espace rural est resté le parent pauvre de l'aménagement du territoire.

Or, par un juste retour des choses, la richesse de la France et son équilibre passent désormais aussi par le développement rural. Je n'en veux pour preuve que le succès de la formule « Vivre et travailler au pays ».

Plusieurs facteurs sont intervenus pour favoriser cette prise de conscience. J'en retiendrai seulement quatre qui me semblent particulièrement déterminants : l'attachement profond de nos concitoyens à leurs racines ; la qualité de la vie dans les villages et dans les petites villes ; la crise économique qui impose les mutations que nous connaissons dans les grandes régions industrielles et urbanisées ; enfin, la décentralisation.

L'attachement à nos racines et la qualité de la vie sont indissociables. Les maires ruraux le constatent souvent. C'est ainsi que, quand ils réalisent un lotissement communal, les premiers acquéreurs de parcelles sont des enfants du pays qui, pour des raisons de commodité, étaient partis s'installer en ville.

Monsieur Geng, je ne suis pas en train de jouer sur la corde sensible. Vous devez également connaître dans votre région des jeunes qui ont envie de revenir s'installer au pays, d'y trouver un emploi, mais qui ont aussi l'intention de retrouver dans les villages la qualité des services qu'ils ont connue en ville.

Nous devons donc, en tant qu'élus locaux, répondre à ces différentes exigences. Et il me semble que nous sommes mieux armés pour le faire grâce aux lois de décentralisation.

L'aménagement rural constitue une responsabilité départementale et communale. Acteurs directs, connaissant bien les potentialités mais aussi les handicaps locaux, les élus bénéficient, en plus du concours des forces économiques - l'agriculture, l'artisanat, le commerce, les petites et moyennes entreprises - de celui du mouvement associatif, culturel et social.

De directif et hégémonique, le rôle de l'Etat est devenu « partenarial » dans bien des domaines. C'est une chance supplémentaire pour réussir un développement rural harmonieux.

Il n'existe pas de schéma type applicable n'importe où. La France est constituée d'une multitude de régions naturelles. Chacune d'entre elles doit pouvoir déterminer les priorités adaptées à sa configuration et à ses atouts. C'est l'affaire des hommes et des femmes de terrain.

Mais alors, quel est le rôle de l'Etat ? Celui-ci doit favoriser par des mesures générales la mise en place de cet auto-développement rural. L'environnement rural, c'est d'abord l'agriculture, mais c'est aussi la forêt, les rivières et le tourisme.

De plus, l'exploitation de ces activités regroupe les mêmes acteurs économiques, tous issus du monde agricole.

Si l'on excepte les zones agricoles très spécialisées dans les productions céréalières, le paysan est souvent également forestier. Le caractère parfois marginal de cette partie de l'activité agricole explique que nous ne tirions pas davantage de profit de notre potentiel forestier. La loi sur la forêt à laquelle l'Assemblée nationale a récemment consacré ses travaux, constitue la garantie certaine d'une meilleure mise en valeur de nos massifs forestiers.

Mieux gérée, mieux exploitée, la forêt constituerait une richesse extraordinaire et durable pour notre pays.

En outre, elle serait source de création d'emplois, en nombre non négligeable. Développer la filière bois, c'est récupérer du travail et des devises que nous avons trop longtemps laissés partir chez nos voisins européens. Certes, en ce domaine, les résultats ne sont jamais immédiats ; mais nous investissons pour l'avenir, et nous sommes les premiers à le faire de manière aussi constructive.

Le tourisme vert peut également constituer une ressource complémentaire pour le monde rural. Le comportement des vacanciers évolue. Lassés de la concentration dans les lieux de vacances traditionnels, nos compatriotes, mais également des étrangers redécouvrent avec délices les charmes de nos campagnes. Malheureusement, nous souffrons d'une insuffisance notoire de nos capacités d'accueil, qu'il s'agisse des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux ou du camping à la ferme : il faut donc largement les développer.

Pour encourager ces créations nouvelles, il est nécessaire de favoriser le financement d'investissements souvent trop lourds pour des particuliers, d'autant que cette activité-là est saisonnière. De plus, il convient d'aménager la fiscalité en tenant compte de la pluri-activité des agriculteurs qui participent au développement de cette forme de tourisme.

La qualité de la vie en milieu rural provient également de l'implantation d'artisans sérieux et compétents qui n'hésitent pas à se regrouper pour être plus efficaces et qui fournissent un travail de qualité. Ce sont des partenaires irremplaçables pour maintenir et pour développer la population dans les zones agricoles.

Quant aux petites entreprises, qu'elles soient implantées de longue date ou, au contraire, qu'elles aient fait le pari de la décentralisation, elles apprécient la qualité de leur environnement tant physique que social.

L'Etat peut favoriser cet équilibre global en contribuant à l'amélioration des services publics : écoles, postes, gendarmeries, services de transport. Le développement et l'aménagement des zones rurales, c'est, autour de l'activité agricole, l'association de tous les acteurs économiques, politiques et associatifs.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Michel Carlelet.** Je termine, monsieur le président.

En conclusion, monsieur le ministre, je tiens à rendre hommage au mouvement associatif. Des milliers et des milliers de bénévoles participent à l'animation du monde rural, par des activités sportives, sociales, culturelles, au bénéfice direct de leurs concitoyens, bien sûr. La décentralisation se doit de leur fournir des moyens nouveaux. Dans ce domaine, des résultats appréciables ont déjà été obtenus, mais ces animateurs bénévoles rivalisent également de dynamisme et d'ingéniosité pour faire découvrir et apprécier aux citoyens les qualités de leur activité professionnelle, de leur environnement et de leurs traditions.

Grâce à eux, l'agriculture se sent de mieux en mieux comprise et intégrée dans la nation. Nous serons, je l'espère, tous d'accord pour les en féliciter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Desanlis.

**M. Jean Desanlis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, lors de la discussion du budget du ministère de l'agriculture, le 7 novembre dernier, j'avais rappelé les grandes difficultés que connaît actuellement le marché de la viande bovine.

Or, quelques semaines après, nous constatons que ce marché vient de s'écrouler. Les mises en stock à l'intervention avaient permis de maintenir pendant quelque temps des cours dont des déstockages précoces ont provoqué l'effondrement.

Les viandes des vaches laitières de réforme tombent de vingt-trois à quinze francs le kilo. Les viandes des taurillons, qui étaient à vingt-huit francs il y a deux ans, trouvent difficilement preneur, actuellement, à vingt-trois francs. Pour la viande porcine, les cours se maintenaient normalement depuis déjà un temps assez long ; ils connaissent à leur tour une faiblesse qui devient également inquiétante.

Nous sommes en période de surproduction mais surtout de mévente, en raison de la concurrence des viandes d'importation et d'une diminution de la consommation liée à la diminution du pouvoir d'achat dans notre pays. De plus, si on prend en considération une surproduction laitière, qui continue à se maintenir, malgré l'application de nouvelles mesures, il convient d'orienter notre agriculture vers des productions à encourager, le tournesol et les graines protéagineuses, par exemple.

S'agissant des quotas laitiers, il faut souligner que la sécheresse de l'été dernier a provoqué une diminution conjoncturelle de la production laitière dans certaines exploitations. Il ne faudrait pas que cette chute de production entraîne une perte de quotas pour un département ou une région naturelle.

d'autant que l'incident climatique a sévi plus particulièrement dans des régions déjà défavorisées par la nature de leur sol, de qualité inférieure et à productivité médiocre. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les éleveurs défavorisés par la sécheresse de 1985 ne soient pas pénalisés par des limitations de livraisons en 1986 ?

De même, l'abondance des productions céréalières doit nous inciter à poser de nouveau la question de l'éthanol. Dans ma circonscription, une distillerie d'alcool de betteraves va fermer ses portes à la suite des décisions de libération du prix des alcools. Cette entreprise, qui employait une centaine de personnes, est prête à se reconvertir dans la production d'éthanol, dans la mesure où on lui en donnera l'autorisation et les moyens. Quelle est la position du Gouvernement sur la fabrication de l'éthanol ?

Nous nous inquiétons des menaces qui pèsent sur les prix agricoles. Aux cours actuels, des milliers d'hectares de terres sont déjà abandonnés chaque année. Qu'advierait-il d'autres exploitations agricoles si la baisse des prix des produits agricoles venait à s'aggraver encore ?

Dans les pays viticoles, les vins de consommation courante, mais aussi les vins de pays, ne trouvent plus d'acheteurs. Bientôt, il en ira de même pour les V.D.Q.S. Que deviendront les terres abandonnées ? Surtout, que deviendront ceux qui exploitaient la vigne, sur ces terres difficiles à reconvertir pour d'autres productions ?

L'agriculture française ne doit pas être victime de l'agressivité américaine : les Américains nous concurrençaient déjà sur nos marchés traditionnels : à présent ils menacent de plus en plus nos exportations. Nous ne pourrions résister à ce forcing qu'en resserrant nos liens avec nos partenaires européens et en renforçant la politique de solidarité qui était à la base de la politique européenne.

L'agriculture est l'élément fondamental de la construction européenne. Or il nous apparaît que le Gouvernement français a eu tendance à se désengager dangereusement de la Communauté. La volonté politique ne nous paraît pas assez transparente quant au maintien de l'unité européenne. Les propositions françaises dans le domaine agricole, lors des derniers débats européens, nous ont semblé assez faibles.

Il convient que le ministre de l'agriculture réaffirme ici sa volonté de défendre les positions de l'agriculture française dans le cadre de la Communauté européenne, surtout à l'approche de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

Changeant de registre, je me dois d'évoquer brièvement quelques problèmes en suspens relatifs à la fiscalité agricole.

Pour une certaine catégorie d'agriculteurs, il convient de définir une méthode très simple de détermination du résultat qui leur permettra de faire face à un moindre coût, à leur obligations fiscales, tout en gardant la maîtrise de leurs enregistrements.

S'agissant de l'étalement des résultats, nous souhaitons que la notion de « résultat irrégulier » soit mieux cernée et qu'une partie du revenu exceptionnel puisse être inscrite en « provisions » pour des investissements futurs.

Nous avons souvent évoqué la question des biens à rotation lente, sans obtenir de solution favorable. Serait-il possible que les biens qui ont bénéficié du mécanisme du blocage fassent l'objet d'une taxation atténuée au moment de leur cession ?

Enfin, dans les régions défavorisées, où le revenu à l'hectare diminue d'année en année, nous voyons monter de façon inquiétante les bases forfaitaires des bénéfices agricoles, ce qui conduit à accroître la pression fiscale alors que les revenus diminuent.

Ce sont des milliers d'exploitations agricoles qui sont ainsi mises en danger de cessation de paiement avant d'entrer en cessation d'activité.

Tous les problèmes inquiétants que mes amis de l'union pour la démocratie française et moi-même avons évoqués doivent recevoir une réponse qui puisse reconforter les millions de personnes qui, d'amont en aval, vivent de l'agriculture dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'« agriculture », les « agriculteurs », ces mots recouvrent pour le moins des réalités très diverses et à multiples facettes. En effet, l'agriculture n'est pas monolithique.

Les différents orateurs qui se sont exprimés tout au long de la soirée nous l'ont montré lorsque, par exemple, originaires du même département, ils en brossaient des tableaux exactement contraires. Il serait donc mieux approprié de parler « des » agricultures tant les différences sont marquées. Peut-on assimiler la situation d'un céréalier de la Beauce et celle d'un agriculteur des Hautes-Vosges ou de l'Ardeche ?

Les disparités ne se manifestent pas seulement dans les structures. Elles apparaissent aussi dans les revenus, voire dans les productions. Actuellement, le revenu agricole, conçu comme une moyenne, cache des bilans assurément très variés. Certaines exploitations dégagent des bénéfices. D'autres, au contraire, sont en situation de déficit voire de faillite, et cela, à structures et productions identiques.

Pour nous, socialistes, la lutte contre ces disparités passait, entre autres - après la formation, les réformes de structure et les aides - par l'instauration de moyens destinés à assurer plus de justice fiscale. La fiscalité n'est-elle pas l'outil par excellence pour connaître les revenus réels, et les bénéfices éventuels dégagés en un mot, pour gérer ?

Ce dessein impliquait une révision profonde de la législation en vigueur. Ainsi, la loi de finances pour 1984 a montré la volonté de la majorité, déterminée à doter notre pays d'une fiscalité agricole moderne. L'accueil réservé à ces mesures par les responsables de l'agriculture fut pour le moins mitigé, voire franchement hostile. Les jeunes, en particulier, parlaient volontiers, du moins dans mon département, de « loi sclérate », alors même que certains articles reprenaient pratiquement mot pour mot les propositions des organisations professionnelles nationales, d'ailleurs divisées sur les mesures à prendre.

Depuis quinze ans, les agriculteurs n'ont pas échappé à l'augmentation des prélèvements obligatoires, au même titre que toutes les catégories socio-professionnelles, alors qu'ils subissaient simultanément des transformations rapides et profondes et participaient à la réalisation des grands équilibres du pays, qu'il s'agisse de l'emploi ou du commerce extérieur. Mais cette mutation économique ne s'est pas accompagnée de l'institution d'une fiscalité adaptée et moderne permettant l'application de principes de gestion. Les conséquences de ce laxisme furent l'utilisation désuète et inégalitaire des bases forfaitaires, de la notion de « revenu cadastral », et du « barème forfaitaire » pour les bénéfices agricoles. Ainsi, alors que la profession fait souvent appel à la solidarité nationale, ses responsables, passés et actuels, ont refusé, et refusent encore, de toutes leurs forces, que puissent être appréhendées les facultés contributives de chacun.

Pourtant, les socialistes le pensent, la fiscalité n'est pas un frein à la modernisation. Bien au contraire, elle doit y contribuer, voire en être l'instrument. Efficacité économique, équité fiscale, transparence des revenus : tels furent les objectifs visés et telles sont les actions à poursuivre.

Monsieur le ministre, à ce point du débat, j'émettrai quelques réserves quant à l'attitude de l'administration des finances à qui l'on attribue partout la responsabilité du retard pris dans les négociations relatives à la détermination d'une méthode de comptabilité « simple » ou dite « super simplifiée », à la portée de tous. Il est grand temps que soit institué un tel système !

Il est urgent de définir une méthode de détermination des résultats sortant des sentiers battus de la comptabilité classique, tenant compte des particularités de l'activité agricole, surtout permettant de remplir au moindre coût les obligations fiscales.

Il faut atteindre un double objectif. D'abord, l'exploitant doit pouvoir assurer personnellement la majeure partie de ses obligations comptables. Au moins, qu'il puisse suivre la tenue de sa comptabilité ! L'agriculteur est responsable - du point de vue financier - de son exploitation. Il doit assumer la maîtrise de sa comptabilité, de sa gestion et de ses choix - dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils sont délicats à prendre mais déterminants. A quand donc un régime fiscal simplifié, adapté et efficace ?

Question complémentaire, si j'ose dire : il n'est pas d'assemblées générales, de réunions, voire de conversations privées où ne soit abordé le délicat et douloureux problème de l'endettement des agriculteurs. A quand donc la fin des palabres internes aux organisations professionnelles ? *(Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Francis Geng.** Ah !

**M. Jean-Louis Dumont.** Chacun doit prendre en la matière ses responsabilités ! A quand l'amorce d'une solution, après analyse de la situation ? Les organisations professionnelles syndicales concernées sont parfois, sinon souvent, responsables. Elles auraient tout intérêt à jouer le jeu, en défendant l'intérêt des agriculteurs et pas seulement leur propre intérêt.

A noter, par exemple, que dans mon département, nous retrouvons quelques 300 exploitations agricoles en faillite sur 4 000 exploitations qui tournent encore. Cette situation est souvent due à une absence flagrante de gestion, à une méconnaissance des règles élémentaires de l'économie.

**M. le président.** Monsieur Dumont, il faudrait conclure !

**M. Jean-Louis Dumont.** J'en termine, monsieur le président !

**M. le président.** Je vous en remercie.

**M. Jean-Louis Dumont.** En conclusion, doter les chefs d'exploitation d'un outil de gestion suppose une connaissance exacte des revenus et un constat lucide de la situation exacte de notre agriculture et des exploitations.

C'est un défi, monsieur le secrétaire d'Etat, relevons-le ensemble ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'expansion de l'agriculture française des années soixante jusqu'à présent a été obtenue grâce au marché commun agricole. Mais l'avenir de l'agriculture européenne et française dépend, pour une large part, de la politique agricole qui sera conduite en Europe dans les prochaines années.

Quelles sont les positions du Gouvernement français à l'égard de cette politique ? Quelles seront notamment ses réactions au « Livre vert » et aux propositions qui en découlent ou en résulteront, en particulier pour l'organisation commune des marchés ? C'est la question essentielle que je tiens à poser ce soir.

Quelle est la problématique du Livre vert ? Ce dernier, logique, part d'un double constat : d'abord, la saturation progressive des marchés mondiaux, alors que la Communauté européenne est devenue le deuxième grand exportateur mondial ; ensuite, le coût de la P.A.C., devenu particulièrement lourd pour les finances communautaires.

Saturation progressive des marchés ? Je ne vais pas entrer dans le détail. Selon les dernières informations diffusées par la F.A.O., les échanges agricoles mondiaux ne progresseront qu'à un rythme extrêmement faible qui sera, au cours de dix prochaines années, inférieur de moitié à celui des années soixante-dix.

Coût budgétaire de la P.A.C. ? Plus de 60 p. 100 du budget de la C.E.E. sont consacrés aux dépenses agricoles. Pour la crédibilité même de la P.A.C. et de la politique européenne, il faut élargir l'Europe et s'engager dans de nouvelles réalisations.

Face à ce double constat, la commission formule essentiellement deux propositions. D'abord, une baisse prolongée des prix réels, qui évitera d'avoir à réduire les productions, notamment par les mécanismes de quotas. Ensuite, une politique de compléments de revenus pour les exploitations agricoles marginales, incapables de supporter la baisse de prix en termes réels. Voici une phrase du Livre vert : « La seule approche saine à moyen et long termes consiste à reconnaître aux prix du marché une fonction plus importante d'orientation de l'offre et de la demande. »

A notre avis, ce constat et les propositions qui en découlent manifestent des insuffisances et des dangers sérieux pour la politique agricole et donc pour l'avenir de l'agriculture française et européenne. Dans la mesure, en effet, où l'adaptation de l'offre à la demande et la limitation de la dépense budgétaire agricole sont prioritaires, la prise en compte des autres problèmes, par les rédacteurs du Livre vert, notamment la sous-rémunération des agriculteurs et la désertification de grandes parties du territoire européen passent au second plan des préoccupations.

Certes, on nous promet des politiques de compensation, notamment une politique de modernisation socioculturelle et une politique complémentaire de soutien des revenus. Mais, à cet égard, l'expérience du F.E.O.G.A. - orientation, qui devait

représenter 20 à 25 p. 100 des crédits F.E.O.G.A. et n'a jamais dépassé le niveau de 5 p. 100, ne peut que renforcer le scepticisme des responsables professionnels ou politiques sur la capacité du conseil des ministres européen de décider la mise en œuvre d'une politique d'aide aux revenus et d'une politique de modernisation des structures à la hauteur d'une baisse significative et durable des prix réels en agriculture, puisque c'est l'hypothèse qui est retenue. Or, si les rédacteurs du Livre vert prennent bien en compte la contrainte budgétaire dans leur problématique de départ, ce qui les conduit à préconiser une baisse généralisée des niveaux d'intervention, ils ne chiffrent pas le coût de ces politiques substitutives, à savoir politique de modernisation et politique de soutien des revenus. Pourtant, compte tenu des contraintes budgétaires et politiques qui pèsent aujourd'hui et qui pèseront demain sur le conseil des ministres de l'Europe, il est à notre avis peu réaliste de prévoir la mise en place d'une politique complémentaire d'une ampleur suffisante. En réalité, l'orientation principale du Livre vert, qui consiste à rejeter une approche strictement libérale - l'alignement des prix européens sur les prix mondiaux - en proposant un pas dans sa direction : l'abaissement des prix garantis avec le développement de politiques sociales et culturelles compensatrices, se heurte à un double obstacle qui nous apparaît infranchissable : l'obstacle politico-budgétaire et l'obstacle structurel.

L'obstacle politico-budgétaire tient au fait que l'approche du Livre vert entraîne de manière quasi mathématique une augmentation du coût budgétaire de la politique agricole commune avec un transfert du prix payé par les consommateurs européens sur le budget communautaire. Ce transfert va à l'encontre à la fois des politiques nationales de baisse des prélèvements obligatoires et de la politique européenne de maîtrise des dépenses agricoles mise en œuvre depuis plusieurs années et confirmée par l'accord de Fontainebleau.

L'obstacle structurel résulte de la nature même de l'agriculture européenne, qui la différencie radicalement de l'agriculture américaine, néo-zélandaise ou australienne.

**M. Gérard Gouzes.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Benetière.** Quelques chiffres suffisent pour caractériser l'agriculture européenne dans son contexte international. Alors que la Communauté européenne, avant élargissement, compte encore 6,5 millions d'exploitations agricoles d'une superficie moyenne de 16 hectares, les Etats-Unis ne comptent que 2,6 millions d'exploitations agricoles d'une superficie moyenne de 160 hectares. Encore ne dénombre-t-on, sur ces 2,6 millions d'exploitations, qu'un million d'exploitations à plein temps. Toute idée d'alignement, même progressive, des prix agricoles européens sur les prix mondiaux, fût-ce avec une remise en cause des systèmes d'aide nationaux à l'agriculture, comme le préconise le président Reagan, qui se heurte d'ailleurs à une forte opposition au Congrès américain, consiste en fait à accepter la mise en concurrence des millions d'exploitations agricoles familiales de la Communauté avec les grands domaines américains ou néozélandais. Cette mise en marché se traduirait inéluctablement par l'élimination rapide d'un grand nombre d'exploitations agricoles françaises, mais aussi par des pertes d'emplois importantes et par une désertification brutale de certaines parties du territoire français et européen.

En réalité, les Européens n'ont pas intérêt, à moyen et à long terme, à sacrifier leur agriculture aux lois du marché international. La solution la plus réaliste consiste à prendre comme donnée principale le type d'agriculture qu'ils souhaitent pour la société de demain et à mettre en œuvre des politiques de prix et de modernisation des structures qui la rendent possible. Pari impossible diront certains, mais ce n'est pas en éliminant l'un des objectifs essentiels que l'on résout au mieux le problème posé. Ce n'est pas en faisant comme si l'Europe pouvait se payer une politique d'aide aux revenus et de modernisation et comme si ses structures de production devaient s'aligner sur celles des autres grands pays exportateurs que nous redéfinirons la politique agricole commune dont notre société a besoin.

**M. Gérard Gouzes.** Tout à fait !

**M. Jean-Jacques Benetière.** En réalité, le commissaire Andriessen et la Commission ne tranchent pas dans le sens de la solution libérale de la mise en concurrence. Les propositions faites dans le cadre de la réforme de l'organisation communautaire du marché des céréales reposent sur une

approche intéressante, dans la mesure où elle donne la préférence à la coresponsabilité différenciée sur les quotas. Par contre, les informations concernant la proposition de réforme de l'organisation communautaire du marché des viandes bovines, selon laquelle le régime d'intervention serait abandonné au profit d'un régime d'aide à l'U.G.B., nous semble plus inquiétantes. Si le prix à payer pour ce nouveau régime de *deficiency payment* est celui de l'abandon du système d'intervention, quelle garantie de prix auront les producteurs sur le marché européen, garantie de prix qui, seule, permet aux mécanismes de prélèvement-restitution de maintenir le régime de préférence communautaire ?

Nos interrogations, monsieur le ministre, sur le fonctionnement de la P.A.C. et des organisations de marché sont fondées sur le sentiment que c'est le marché commun agricole qui permet une évolution positive de l'agriculture française. Certains de mes collègues, comme M. Blanc ou M. Goasduff, ont reproché au gouvernement français d'avoir, depuis 1981, accepté, avec les quotas laitiers, la maîtrise de la production et la maîtrise du budget agricole européen. Il serait trop facile de leur répondre que si les gouvernements avaient su à temps, avant 1980, prendre les décisions préventives de maîtrise des productions qui s'imposaient du fait de l'évolution des marchés mondiaux, ils auraient à la fois protégé les intérêts français à l'intérieur de la Communauté européenne et évité la mise en place de quotas, qui ont au moins eu pour avantage de freiner l'accroissement des disparités internes à l'agriculture européenne.

**M. Francis Geng.** A l'époque, vous vous êtes opposés à toutes les tentatives en ce sens ! C'est malhonnête de parler ainsi !

**M. Jean-Jacques Bonetière.** Par ailleurs, s'ils avaient été capables de faire avancer plus vite la construction européenne et les ressources propres de la Communauté, le budget agricole n'apparaîtrait pas comme le principal consommateur des crédits communautaires.

En posant ces questions sur l'évolution du marché commun agricole, nous ne nions pas qu'avec une Europe devenue deuxième exportateur mondial, la politique des prix communautaires devra de plus en plus tenir compte de l'évolution des marchés internationaux. A notre avis, dans les secteurs excédentaires, la solution la plus réaliste consiste à généraliser les formules de coresponsabilisation modulée des producteurs, selon l'importance des livraisons, en tenant compte des spécificités de chaque marché. Encore faut-il que, dans le cadre d'une telle réforme, les producteurs obtiennent au niveau communautaire des garanties satisfaisantes en matière de niveau des prix intérieurs, de politique commerciale et de modernisation des structures.

Après vous avoir interrogé sur la politique agricole commune, je voudrais, monsieur le ministre, conclure cette intervention par une interrogation concernant la politique agricole française. En effet, si le devenir de l'agriculture française passe par Bruxelles, il passe aussi par la capacité qu'auront les agriculteurs français à améliorer leur compétitivité, tant à l'intérieur de l'Europe que vis-à-vis de nos concurrents sur les grands marchés.

Le soutien à la mutation et à la modernisation doit être, comme je l'ai rappelé dans mon récent rapport budgétaire, la priorité de la politique agricole de l'Etat. Mais cette politique ne passe pas seulement par l'accroissement des crédits publics consacrés à l'investissement. Il est deux domaines dans lesquels le Gouvernement s'est engagé depuis 1981, qui sont fortement porteurs d'évolution et de modernisation : la fiscalité et le sociétariat.

La définition rapide d'une forme de fiscalité et de comptabilité simplifiée ayant un caractère transitoire pour les agriculteurs ne dépassant pas 600 000 francs de chiffre d'affaires permettrait à des centaines de milliers d'agriculteurs d'accéder enfin à la comptabilité et à la gestion. Le Gouvernement sera-t-il en mesure d'annoncer prochainement le régime d'enregistrement comptable et de déclaration fiscale qui s'appliquera aux petits et aux moyens producteurs ?

**M. Jean-Louis Dumont.** Bonne question !

**M. Jean-Jacques Bonetière.** L'autre domaine est celui de l'E.A.R.L. Pour l'exploitation agricole de type familial et peut-être, au-delà, pour une agriculture ouverte aux capitaux extérieurs, mais cela est plus difficile, le schéma d'E.A.R.L. découlant de la loi de juillet dernier offre une voie d'évolu-

tion vers la modernité, en permettant notamment aux conjoints et aides familiaux de devenir associés et d'acquiescer ainsi un statut social. Encore faut-il que soient mises en œuvre des dispositions fiscales incitatives, permettant par exemple à toutes les E.A.R.L. agricoles d'être imposées au bénéfice agricole, et des dispositions sociales du type de celles que nous avons proposées dans le projet de loi sur la retraite à soixante ans, permettant aux conjoints d'exploiter d'acquiescer des points de retraite supplémentaires.

Si le marché commun agricole doit garantir à l'agriculture française une possibilité d'expansion, peut-être plus limitée aujourd'hui qu'hier, mais moins inégalitaire, la politique intérieure doit se concentrer sur les objectifs de modernisation de l'ensemble des filières agro-alimentaires. Au stade de la production, tout ce qui peut faciliter l'évolution vers des formes d'agriculture sociétaire contribuera à la modernisation économique et sociale indispensable du secteur.

De même, la réforme fiscale, outre les progrès qu'elle permettra au niveau de la gestion individuelle des petites et moyennes entreprises, peut ouvrir la voie à des politiques d'aide et de protection sociale fondées sur une plus grande équité, tant à l'intérieur du monde agricole que vis-à-vis de la collectivité nationale.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement fasse un nouveau pas sur la voie de la réforme fiscale et de la réforme sociétaire de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Gouzes.** Excellente intervention !

**M. le président.** La parole est à M. Barailla.

**M. Régis Barailla.** Monsieur le ministre, j'interviens au nom de mes collègues socialistes du Midi pour appeler votre attention sur les problèmes spécifiques à cette région et à sa production viticole.

Face à l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, diverses mesures ont été prises pour permettre à la viticulture méridionale d'aborder sans trop de dommages une nouvelle concurrence, dans un marché déjà difficile.

Les accords de Dublin doivent normalement permettre, par le jeu des distillations, et en particulier par la distillation obligatoire, qui devient enfin automatique en fonction de critères précis, d'obtenir un équilibre de marché et de déboucher sur des prix corrects, en rapport avec les coûts de production.

La limitation de la production à 23,3 millions d'hectolitres pour les vins de table espagnols doit éviter l'explosion de ce vignoble, comme cela a été le cas il y a quelques dizaines d'années pour le vignoble italien. Plus généralement, les limitations appliquées dans tous les pays de la Communauté doivent permettre de maintenir la production européenne à un niveau acceptable.

Les accords de Dublin, en pénalisant, par la distillation obligatoire, les forts rendements, devraient favoriser enfin une politique de qualité longtemps préconisée mais jamais véritablement engagée.

Les importations des vins espagnols sont soumises au tarif intérieur commun et à un montant régulateur correspondant à la différence entre les prix d'orientation dans la Communauté économique européenne et les prix en Espagne. Au total, la protection à l'égard des vins espagnols s'établira en 1986 à un niveau proche de la protection actuelle résultant de l'application du prix de référence, soit 31,83 francs par degré hectolitre.

Ainsi, pour la première fois, et contrairement à ce qui avait été fait dans le passé pour l'Angleterre et la Grèce, des précautions ont été prises pour que les productions françaises les plus exposées, et dans le cas précis qui nous intéresse, la viticulture méridionale, n'aient pas à subir de plein fouet les conséquences de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal.

Le passage en appellation d'origine contrôlée en 1984 et 1985 des vins de qualité supérieure méridionaux, Côteaux ou Languedoc, Corbières et Minervois, doit permettre à ces appellations de concrétiser les efforts faits pour produire des vins de grande qualité et conquérir les marchés extérieurs.

Malgré toutes ces mesures que nous ne pouvons qu'approuver, la viticulture s'interroge sur l'application des accords de Dublin et sur la mise en route en 1986, pour la récolte de 1985, de la distillation obligatoire.

Son inquiétude est justifiée par des prix qui s'établissent à un niveau encore insuffisant, même si des progrès ont été constatés après la distillation obligatoire appliquée à la récolte de 1984.

La viticulture s'interroge sur la volonté d'application, par les autres pays membres, des règlements et des accords. Elle s'interroge notamment sur les moyens mis en œuvre et sur la volonté et la capacité de la Communauté économique européenne de faire appliquer ses décisions par l'Italie. Cette année, il ne semble pas encore possible de savoir si la distillation obligatoire mise en œuvre en 1985 pour éliminer du marché les excédents a été correctement appliquée par les Italiens. Arrive-t-on à connaître exactement leur récolte de 1985 ? Ce qui est sûr, c'est que les importations de vins italiens ont été très importantes en 1985 et n'ont pas permis aux prix des vins de table français de répondre totalement à l'attente des viticulteurs.

Il serait dommageable pour notre viticulture que la distillation obligatoire soit seulement appliquée par les viticulteurs français. Elle deviendrait pour eux une pénalité sans effet sur le marché. A quoi serviraient les règlements européens et les accords de Dublin, quel que soit leur intérêt incontestable, s'ils n'étaient pas appliqués par l'Italie ?

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de me préciser les mesures que compte prendre la Communauté économique européenne pour faire en sorte que les accords de Dublin, qui entreront en vigueur en 1986, après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, soient appliqués par tous nos partenaires.

Quels moyens de contrôle et quels moyens de rétorsion peuvent être effectivement mis en place ?

D'autre part, je tiens à indiquer ici que l'Etat français a pris en charge en 1984, devant le désengagement de la Communauté économique européenne et avec l'accord de celle-ci, les contrats de stockage à court terme. Malgré les rigueurs budgétaires, le financement de ces contrats de stockage a été maintenu pour la campagne 1985-1986. Je vous en remercie, monsieur le ministre, en souhaitant que l'effort du Gouvernement soit maintenu dans les années à venir.

Vous avez aussi donné votre accord, ainsi que le souhaitent les viticulteurs, pour que les volumes évaporés lors de la fabrication des moûts concentrés, dans des limites raisonnables de la déclaration de récolte et n'excédant pas 20 p. 100 de celle-ci, ne donnent pas lieu à déclaration. Vous aidez ainsi, monsieur le ministre, à la mise en place d'une véritable politique d'enrichissement des vins par les moûts concentrés indigènes.

Nos viticulteurs s'interrogent quant à l'application des règlements communautaires. Cependant, ils ne désespèrent pas et ils sont conscients des efforts accomplis et des résultats obtenus par le Gouvernement français en renégociant favorablement les règlements communautaires lors des négociations sur l'élargissement. Ils ne restent pas passifs et, après avoir fait de notables progrès à l'exportation, en particulier sur la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et même le Japon, les viticulteurs méridionaux pensent à exporter leurs produits en Espagne, en particulier sur Barcelone, ville de 2 millions d'habitants et capitale d'une province de 8 millions d'habitants qui voit sa population doubler en période estivale. Barcelone est à peine à quelques centaines de kilomètres de leurs vignobles.

Ils ont besoin pour cela d'être aidés par la SOPEXA qui a dernièrement ouvert une antenne à Barcelone. Il est donc souhaitable que le budget de cette société lui permette d'aider correctement les exportateurs français et, en particulier, les viticulteurs cherchant à vendre en Espagne.

C'est dans le cadre d'une politique offensive de conquête du marché que notre région assurera son développement et son avenir.

Tels sont, monsieur le ministre, les interrogations et les espoirs de la viticulture méridionale. Tel est aussi son désir d'assumer pleinement ses responsabilités et de travailler à son avenir.

Par ailleurs, le Languedoc-Roussillon a déposé plusieurs dossiers « P.I.M. » concernant l'hydraulique, la diversification des cultures, les industries agro-alimentaires et les aménagements touristiques. Nous espérons que ces projets seront pris en considération par la Communauté économique européenne. Ils devraient permettre au Languedoc-Roussillon, dans le cadre des accords de Dublin et avec les autres mesures prises pour protéger les productions méditerranéennes,

de supporter sans dommages graves l'entrée de l'Espagne dans le marché commun. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Gouzes.

**M. Gérard Gouzes.** Au terme de cette longue série d'interventions, je voudrais avant toute chose remercier le Gouvernement d'avoir pris l'initiative de ce débat qui nous aura permis de dresser le bilan agricole de la législature. Beaucoup l'ont fait et bien fait. Certains ont voulu, c'est l'habitude, noircir le tableau à souhait.

**M. Jean-Paul Planchou.** Ils ne savent faire que cela !

**M. Francis Gang.** Vous avez naguère donné l'exemple !

**M. Gérard Gouzes.** Je me contenterai de leur rafraîchir brièvement la mémoire en leur rappelant que la crise du monde agricole a commencé non pas en 1974 - ce serait trop cruel - ni même en 1969, ni même en 1958, mais tout simplement pendant la Grande Guerre entre 1914 et 1918.

**M. Jean-Paul Planchou.** Eh oui, il faut avoir de la mémoire !

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Vous vous rappelez cela !

**M. Jean-Paul Planchou.** Nous avons appris l'histoire !

**M. Gérard Gouzes.** Vous voyez, je ne polémique pas !

En 1980, l'agriculture française se trouvait au cœur d'une mutation profonde qui, en vingt ans, avait déjà fait disparaître 650 000 exploitations et avait réduit de 2,5 millions de personnes la population active agricole.

Alors cessons d'accuser, pour les uns, le parti socialiste ou le Gouvernement, pour les autres, la politique agricole commune. Soyons sérieux et ce débat aura été profitable.

La « révolution silencieuse » - selon l'expression du président Debatisse - qui a traversé le monde agricole, nous la vivons aujourd'hui encore, sous d'autres formes, avec d'autres remèdes, mais l'analyse reste la même, même si les effets se sont parfois amplifiés.

Ayons l'honnêteté intellectuelle de dire cela, et chacun nous comprendra mieux.

Sous la pression des efforts de rentabilité et de productivité, d'une part, et des incontestables progrès de la revendication au confort et à la réduction de la pénibilité du travail, d'autre part, une course redoutable s'est engagée pour le monde agricole. Elle implique, de manière incontournable, la poursuite d'un processus inexorable dans les exploitations agricoles, celui de la substitution continue du capital au travail.

La mécanisation, l'amélioration génétique, les progrès de l'alimentation animale, l'intensification des productions rendent l'agriculture française plus performante, mais, en même temps, plus fragile, plus sensible aux incidents de marché, aux accidents climatiques ou au renchérissement de ses approvisionnements. Tous ces progrès, indispensables à la modernisation de l'agriculture et nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie des agriculteurs eux-mêmes, endettent autant l'agriculteur qu'ils le rendent responsable de l'engorgement des marchés et de l'effondrement des prix agricoles.

Voilà la réalité, mes chers collègues, et tout le reste n'est que de la triste littérature électorale.

C'est cette agriculture, profondément marquée par plus de vingt ans de crise, que nous avons trouvée en 1981, alors même qu'elle était totalement cogérée par les quatre grandes organisations membres du conseil de l'agriculture française. C'est une agriculture profondément inégalitaire qui composait et qui compose toujours le paysage de nos campagnes. Il n'y a pas une agriculture, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a des agricultures...

**M. Francis Gang.** Très bien !

**M. Gérard Gouzes.** ... comme il y a des agriculteurs dont les problèmes et les intérêts sont désormais aussi différents qu'est grande la volonté paradoxale de la majorité d'entre eux d'appartenir à un seul ensemble fondé sur la tradition patrimoniale de l'agriculture.

**M. Francis Gang.** Très bien !

**M. Jean-Paul Planchou.** Vous faites preuve d'objectivité, monsieur Gang ?

**M. Gérard Gouzes.** Le cadre était tracé bien avant notre arrivée aux responsabilités du pays, et l'une des contradictions que nous avons eu le plus de mal à comprendre et que nous avons le plus mal vécue a été de découvrir que les plus vigilants gardiens de cette orthodoxie étaient et restent les agriculteurs eux-mêmes. C'est également une réalité dont il faut tenir compte.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, les perspectives de débouchés de l'agriculture se font plus aléatoires, les perspectives de prix rémunérateurs deviennent plus incertaines et l'affrontement de l'agriculture européenne aux marchés internationaux crée des conditions menaçantes pour ceux qui ne sauront pas s'adapter.

Cette situation profonde coïncide, en outre, avec une progressive désertion de la politique agricole commune sous l'effet de la croissance agricole de nos concurrents du Nord de l'Europe et de la saturation de nos débouchés européens. M. Jean-Jacques Benetière vient de le rappeler avec beaucoup de sérieux.

**M. Jean-Paul Planchou.** Et beaucoup de talent !

**M. Pierre Forguas.** En effet !

**M. Gérard Gouzes.** Les progrès techniques, conjugués aux garanties illimitées d'écoulement dont bénéficiaient les productions agricoles dans le cadre de l'Europe verte, ont conduit à une augmentation sans précédent de l'offre globale agricole dans la Communauté économique européenne et à un épaissement des recettes communautaires.

Dans un document de réflexion sur l'avenir de la politique agricole commune, que je ne commenterai pas - M. Benetière l'a déjà fait - le Livre vert de juillet 1985, la Commission des communautés confirme que ce rythme d'expansion du progrès technique en agriculture se maintiendra au cours des prochaines années. Mais si, dans le même temps, le volume de la consommation progresse, c'est plus lentement.

A ces deux phénomènes s'ajoutent, en Europe, le tassement de la croissance démographique et la transformation des consommations alimentaires dans les budgets des familles.

Cette inélasticité du marché agricole européen doit, en outre, être rapprochée de la difficulté d'exporter au prix du marché mondial vers les pays tiers, eux-mêmes endettés ou soumis à d'autres modes alimentaires qu'il est dangereux de remettre en question, car cela risque de compromettre leur propre développement.

Dans ce contexte très difficile, mes chers collègues, les ressources budgétaires de la Communauté demeurent limitées, et le Gouvernement français a réussi, depuis quelques années, il faut le reconnaître, à sauver l'essentiel de la politique agricole commune et même à contribuer à sa réforme dans l'organisation commune des marchés : dans le secteur des fruits et légumes, par le renforcement des groupements de producteurs, par la reconnaissance des principes, par l'extension des règles, par l'amélioration des modalités de déclenchement de l'état de crise et par le renforcement de la protection communautaire avec l'amélioration des dispositions relatives aux prix de référence et leur extension à de nouveaux produits.

Dans le secteur viti-vinicole, par le renforcement de l'incitation à une production de qualité et par la maîtrise des rendements.

Dans le secteur financier, par le démantèlement des montants compensatoires monétaires créés, eh oui ! en 1969.

**M. Francis Gang.** Et supprimés en 1981 !

**M. Gérard Gouzes.** Dans le secteur socioculturel, par la prise en charge communautaire d'une partie des mesures en faveur des jeunes agriculteurs, sans oublier le règlement-cadre sur les programmes intégrés méditerranéens consécutifs à l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal.

Cette évolution est inscrite depuis longtemps et il nous revient désormais, de cette tribune, de poser la seule, l'unique, la vraie question de ce débat.

**M. Robert Cabé.** Posez-la, monsieur Gouzes !

**M. Gérard Gouzes.** Quel avenir pour nos agricultures, quel avenir pour nos agriculteurs ?

**M. Francis Gang.** Très bonne question !

**M. Gérard Gouzes.** La première approche vers une réponse sérieuse, dénuée de tout démagogie, doit être de dire la vérité au monde agricole. Mais la vérité, monsieur Gang, ne consiste pas à considérer le monde agricole

comme une réserve électorale pour notables en mal d'élection. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Francis Gang.** C'est grotesque ! Et vous dites que vous ne voulez pas faire de démagogie ! C'est la meilleure !

**M. Gérard Gouzes.** Cette vérité ne pourra être entendue que si les agriculteurs retrouvent la confiance non seulement dans leurs interlocuteurs, mais aussi en eux-mêmes. Les disparités de mode de vie, encore importantes, qui subsistent entre le monde agricole et le monde citadin leur laissent trop souvent croire qu'ils sont d'un autre univers, qu'ils sont délaissés, voire méprisés par des citadins trop sûrs d'eux et trop convaincus par les idées toutes faites véhiculées par les médias, mais aussi, et surtout, par les assauts de démagogie de l'opposition dans ce secteur.

**M. Francis Gang.** Sur ce plan nous ne vous égalerons jamais !

**M. Gérard Gouzes.** A ce propos, je voudrais m'adresser à deux collègues qui sont intervenus avant moi, M. Blanc et M. Lajoinie.

Vous ne pouvez pas, messieurs, améliorer l'image des agriculteurs en leur tenant de pauvres discours électoralistes qu'entendent en souriant les citadins.

**M. Jacques Blanc.** Ce ne sont pas de « pauvres discours » !

**M. Gérard Gouzes.** Les agriculteurs ne doivent plus être les spectateurs du cirque dérisoire que vous leur présentez. Ils sont capables de réflexion, ils sont capables de s'organiser et formuler des propositions sérieuses et constructives.

**M. Jacques Blanc.** Bien sûr, et c'est pourquoi nous leur faisons confiance !

**M. Gérard Gouzes.** Au-delà de leurs différences et des inégalités qui les séparent, ils ressentent confusément ce qui les réunit : il faut que les hommes politiques, de quel que bord qu'ils soient, en tiennent compte. L'agriculteur, même le plus défavorisé, aura toujours tendance à rejoindre l'industriel agricole dans ses revendications, même si elles n'ont rien de commun avec les siennes, car ils sont tous les deux paysans.

**M. Jacques Blanc.** Vous ne les comprenez pas !

**M. Gérard Gouzes.** Il faut donc, messieurs les ministres, valoriser le métier d'agriculteur, afin que nos paysans soient fiers de leur profession.

**M. Francis Gang.** Très bien !

**M. Jacques Blanc.** Il est grand temps que vous vous en aperceviez !

**M. Gérard Gouzes.** La deuxième condition pour être entendu du monde agricole est de reconnaître l'extrême pénibilité du travail de la terre et sa grande spécialisation.

La nation a reconnu, en d'autres temps, le travail des mineurs de fond, celui des manutentionnaires ou d'autres métiers difficiles. Il convient aujourd'hui de reconnaître la pénibilité du travail paysan et son extrême complexité, ce qui n'a jamais été fait avant 1981, monsieur Blanc.

L'agriculteur moyen n'est pas seulement un paysan, mais il est aussi mécanicien, maçon, charpentier, électricien, météorologue, un peu vétérinaire et, de plus en plus, industriel, chimiste, comptable, informaticien, spécialiste de l'étude des marchés, voire responsable d'une coopérative, administrateur du Crédit agricole ou de la Mutualité sociale agricole.

**M. Francis Gang.** Très bien

**M. Gérard Gouzes.** Il ne peut prétendre, lui, à la semaine de trente-neuf heures ou aux congés payés. Il est donc de notre devoir de socialiste d'en tenir compte.

**M. Jacques Blanc.** Pourquoi de socialiste ?

**M. Gérard Gouzes.** C'est donc par la réconciliation de la nation avec ses agriculteurs, ce qui nécessite également, je le dis avec franchise, une modification du langage et de l'attitude des responsables syndicaux, afin que l'on puisse vraiment nouer un nouveau dialogue avec le monde agricole.

L'avenir des agriculteurs et des agricultures passe donc d'abord - et d'abord - par un effort de valorisation de l'image professionnelle des agriculteurs, deuxièmement par

un approfondissement du dialogue avec le monde rural qui ne soit ni la cogestion ni l'affrontement. Cette évolution suppose, comme l'indique une organisation jeune, mais qui sait aussi dire les choses franchement - le C.N.J.A. - que soient dépassés certains raisonnements traditionnels ou routiniers.

Cet avenir passe par la formation dont la nécessité a été soulignée par de nombreux orateurs et par vous, monsieur le ministre. Elle est, en effet, indispensable pour les jeunes, car 80 p. 100 des chefs d'exploitation n'ont reçu aucune formation agricole ; leur niveau ne dépasse pas celui des études primaires. Même chez les jeunes de moins de trente-cinq ans, 58 p. 100 n'ont encore qu'une formation de niveau primaire. L'accès à la formation continue est, pour les agriculteurs, un droit ; celui-ci est organisé par la loi du 24 février 1984. Il faudra, monsieur le ministre, inviter les nouveaux acteurs de la formation, à la suite de la décentralisation - je veux parler des régions - à prendre très au sérieux cette obligation.

L'avenir des agriculteurs réside également dans le statut de l'exploitation et dans la reconnaissance économique de l'entreprise agricole. Nul ne sera étonné que j'appuie personnellement cette urgente nécessité, puisque, depuis la loi du 11 juillet 1985, nous connaissons l'exploitation agricole à responsabilité limitée. Je me dois, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'insister sur le fait que seule la séparation juridique du patrimoine personnel de ceux qui travaillent sur l'exploitation agricole et de leurs biens professionnels réunis dans une entité juridique et économique est de nature à clarifier les politiques du Gouvernement, qu'elles soient sociales, financières ou fiscales.

Il faut séparer les aides sociales accordées aux hommes et aux femmes et les aides à l'investissement destinées à l'entreprise agricole, devenue personne morale. Cette idée fait son chemin, et je vous remercie, monsieur le ministre de l'agriculture, d'avoir confirmé, dans plusieurs réponses à mes questions écrites, que les conjoints de chef d'exploitation, comme tous les associés exploitants actifs dans l'E.A.R.L. pourront bénéficier de droits propres, notamment d'une pension d'invalidité.

Il faut d'ailleurs faire davantage. Quand accorderez-vous la même durée de congés de maternité aux agricultrices, car la leur est actuellement inférieure à ce qu'elle est dans le régime général ? Nous pourrions faire un pas en accordant d'abord cette parité à celles qui auront choisi un statut juridique, l'E.A.R.L. par exemple.

De telles mesures sont la conséquence logique de la prise en compte de la dimension professionnelle de l'exploitation agricole qui sera l'une des nombreuses conquêtes de cette législature. Il conviendra cependant d'aller plus loin encore et de se poser la question de la nature des subventions et des aides à accorder à ceux qui continueront à refuser la séparation de l'exploitation et de l'exploitant.

Si l'installation, par exemple, est un événement personnel puisque l'octroi de la D.J.A. exige que l'intéressé satisfasse à certains critères personnels - âge, nationalité, formation, option quant au régime de la T.V.A. - d'autres caractéristiques de la D.J.A. sont liées à l'exploitation : surface foncière, origine du fonds, niveau de trésorerie. Dans ces conditions, comment justifier la clause de l'article 10 du décret du 17 mars 1981 qui prévoit une seule D.J.A. par ménage ? Que se passe-t-il, après un divorce, lorsque l'on refuse au conjoint divorcé l'attribution d'une D.J.A. ?

Voilà le langage de vérité qu'il faudra tenir si l'on veut se préoccuper réellement de l'avenir des agriculteurs, comme vous l'avez déjà entrepris, messieurs les ministres. Il sera ainsi indispensable de clarifier le caractère « indivis » de toutes ces aides et introduire - je le dis franchement - une plus grande sélectivité dans l'attribution de telle ou telle subvention.

Il faut aussi s'interroger sur le problème du nombre des agriculteurs. La question n'est d'ailleurs plus, aujourd'hui, de savoir combien il faut maintenir d'exploitants et mon propos n'a même pas la valeur d'une opinion. Il suffit de constater, pour intervenir, que cette restructuration se fait d'elle-même par l'écrêtement de la pyramide des âges. Aucune sorte de démagogie ne pourra inverser ce phénomène.

**M. le président.** Il faudrait conclure, monsieur Gouzes.

**M. Gérard Gouzes.** Je vais conclure, monsieur le président.

**M. le président.** Rapidement, s'il vous plaît !

**M. Gérard Gouzes.** L'avenir des agriculteurs tient aussi, pour une large part, dans leur statut social. Il faut penser à ces conjoints de chefs d'exploitation qui doivent encore inscrire sur les imprimés administratifs la mention « sans profession ». Il leur sera possible désormais, d'opter pour un autre statut dans le cadre de l'E.A.R.L.

L'avenir réside encore dans l'instauration d'une procédure de redressement judiciaire agricole, dans la suspension provisoire des poursuites, dans la prise en compte d'un plan de redressement, dans l'octroi de remises et de délais et dans la restructuration au terme d'un processus semblable mais non identique à celui utilisé pour toute entreprise économique. Avant la fin de cette session, le groupe socialiste déposera une proposition de loi dans ce sens.

Pour toutes ces raisons, mesdames, messieurs, l'avenir de l'agriculture, c'est enfin un revenu décent, et nous touchons au point le plus difficile : le problème des prix rémunérés.

Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le ministre, la politique de financement des retraites par le contribuable ne pourra pas se perpétuer. Personne n'admet ni ne comprend que l'on sous-paie une production destinée à être détruite. Il y a là une insulte à l'intelligence humaine, une inclination dangereuse pour la politique agricole commune.

Il faut donc pousser l'organisation des marchés plus loin encore et effectuer un véritable contrôle des normes de qualité. L'Etat n'a certes pas vocation à tout faire, surtout pas à produire, mais il lui reviendra de mieux réguler et d'inciter davantage qu'il ne le fait, la recherche de débouchés nouveaux et de produits extra-alimentaires. Chacun comprend qu'en ce domaine aussi la recherche a un rôle primordial à jouer dans les années qui viennent.

Valorisation de l'image professionnelle des agriculteurs, approfondissement du dialogue avec toute les organisations, sans exclusive, formation des hommes et des femmes, statut de l'exploitation avec prise en compte de sa dimension économique, statut social des agriculteurs et des agricultrices, maîtrise plus grande des marchés et des circuits de distribution, développement de la recherche : il nous reste, monsieur le ministre, à vous demander de poursuivre, pas à pas, la réforme de la politique agricole commune. Je n'y reviens pas, beaucoup d'orateurs sont déjà intervenus sur ce sujet.

En fait, l'avenir de l'agriculture, des agricultures françaises, passe par la modernisation dans tous les domaines. Tel est le but poursuivi par l'œuvre de rénovation entreprise depuis quatre ans, mais qui n'en est qu'à son début. Elle doit être poursuivie, car, je l'affirme solennellement ici : il ne peut être question de rebrousser chemin. Ni le monde rural ni l'économie agro-alimentaire ne résisteraient à l'application des théories libérales, fumeuses, dangereuses, que l'opposition de droite annonce parfois comme miraculeuses. Le libéralisme en agriculture aboutirait à l'écrasement complet des prix, à la fin des subventions et des aides nécessaires à ce secteur.

**M. Jacques Blanc.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Gérard Gouzes.** Ce serait, messieurs, la faillite de milliers d'agriculteurs comme aux Etats-Unis. Ce serait le retard dans le poulailler.

**M. Jacques Blanc.** Ce n'est pas possible, vous ne m'avez pas écoutés !

**M. Pierre Forgues.** Mais si !

**M. Gérard Gouzes.** De cela les agriculteurs ne veulent pas !

Je conclurai en disant qu'il ne suffit pas d'affirmer, avec la répétition des moulins tibétains : « Il faut en finir avec la politique de régression et mener une politique de croissance et d'emploi », parce que la crise ne serait pas fatale. Les incantations relèvent du domaine de l'irrationnel. Ce que veulent désormais les agriculteurs, c'est la vérité, la vérité toute crue, aussi difficile soit-elle !

**M. Jacques Blanc.** Ils vivent la réalité !

**M. Gérard Gouzes.** C'est d'elle et d'elle seule que nous tirerons les solutions les plus aptes à définir la politique agricole que nous souhaitons et qui s'inspire de trois principes : la liberté, la responsabilité et la solidarité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention vos interventions, vos critiques et vos questions. Je dois désormais y répondre. Pour ce faire, je m'efforcerai de regrouper les éléments de réflexion que je veux vous présenter sous cinq grands chapitres : l'Europe, les marchés, le revenu agricole, les exploitations et la recherche et la formation des hommes.

Sur l'Europe, je reprendrai certaines des observations qui ont été formulées au cours de ce débat concernant la manière dont plusieurs dossiers de la politique agricole commune ont été traités depuis quelques années.

Je ne reprendrai pas les explications qui ont déjà été apportées dans cette enceinte, en particulier en ce qui concerne l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Je retiendrai simplement quelques questions pour y apporter des éléments de réponse.

Sur les quotas laitiers qui ont occupé une grande partie de l'année 1984 et qui ont été pour beaucoup de producteurs un grand événement, un bouleversement, je répondrai à MM. Lajoinie, Bégault et Jacques Blanc que je partage complètement leurs critiques à l'encontre des quotas laitiers et de leurs conséquences. Je crois avoir compris ce que cela représente pour un grand nombre de producteurs. Mais je voudrais que l'on me dise ce qu'il convenait de faire en mars 1984 alors que nous savions tous - j'y insiste - que, dès septembre 1984, il n'y aurait plus d'argent dans les caisses de la Communauté pour financer le système de soutien du lait. Oui, que fallait-il faire ?

Prendre cette décision courageuse qui consistait à dire aux producteurs qui, déjà, monsieur Blanc, ne voulaient plus de la taxe de coresponsabilité...

**M. Jacques Blanc.** C'est vous qui les avez dressés contre !

**M. le ministre de l'agriculture.** ...qu'il faut arrêter de produire au-delà des capacités d'absorption de la Communauté et du marché international ?

**M. Francis Gang.** C'est de l'inconscience !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ou bien - autre solution - laisser, comme je l'entends ici ou là, jouer tout simplement la loi de l'offre et de la demande sur le marché laitier ?

**M. Jacques Blanc.** Personne ne l'a proposé !

**M. le ministre de l'agriculture.** Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu de réponse satisfaisante.

**M. Francis Gang.** Des solutions avaient été envisagées avant 1981 !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mais quelles décisions ont été prises avant 1981 alors qu'il était encore temps ? En 1978, à une assemblée des chambres d'agriculture, un responsable professionnel avait eu le courage de dire que la situation dans le secteur laitier ne pourrait plus durer. Que n'a-t-on pris les mesures nécessaires à ce moment-là ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Francis Gang.** Et la taxe de coresponsabilité ?

**M. Gérard Gouzes.** Elle a bien fonctionné ! La preuve !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ce qui aurait été fait dans ce secteur avant n'aurait pas été à faire après.

**M. Francis Gang.** Vous êtes gêné ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. le ministre de l'agriculture.** Je n'ai pas fini sur ce chapitre européen. Monsieur Gang, quelle introduction extraordinaire ! Le chèque aux Britanniques !

Certains en effet se souviendront ici que le précédent Président de la République a pensé qu'il était de son devoir en 1980 d'accorder, pour la première fois, au Royaume-Uni un chèque de plus de 1 milliard d'ECU qu'il réclamait depuis plusieurs années. Mais, en échange de ce chèque, il faut dire que le Président de la République française, au cours d'un sommet de chefs d'Etat, obtenait un règlement ovin dont nous avons parlé à plusieurs reprises et qu'il était, en effet, important de conclure dans la Communauté.

**M. Jacques Blanc.** Cela n'avait pas été fait !

**M. le ministre de l'agriculture.** En 1973, - et vous en avez de bons souvenirs, monsieur Blanc - lors de l'adhésion britannique, le Gouvernement français - M. Cointat était

ministre et vous pourriez peut-être me rappeler le nom du secrétaire d'Etat de l'époque - avait admis les importations de moutons d'Océanie en Grande-Bretagne, ce qui signifiait en clair la liberté des échanges de viande ovine entre l'Europe et l'Océanie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1978 - je suis précis - fin de la période transitoire de l'adhésion. C'est ce que confirmait d'ailleurs l'arrêt de la Cour de justice de Luxembourg en septembre 1979 qui exigeait que la France ouvre ses frontières aux importations du Royaume-Uni. Et c'est ce qui valut au Président de la République, que je citais tout à l'heure, d'être contraint d'accepter ce règlement qui, m'a-t-on dit sur les bancs de l'opposition, ne valait pas grand-chose. Pendant le même temps, le Président de la République française accordait aux Anglais près de 7 milliards de francs et acceptait ce principe déplorable du règlement ovin dont nous avons pu, avec quelques difficultés, limiter tout de même une partie des effets pervers.

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Je vous en prie, monsieur Blanc.

**M. le président.** La parole est à M. Blanc, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Jacques Blanc.** Il est intéressant en effet d'évoquer les difficultés que l'on rencontre pour ne pas avoir traité tel problème au moment de l'élargissement du Marché commun.

**M. Gérard Gouzes.** C'est une autocritique ?

**M. Jacques Blanc.** Mais, messieurs, je n'ai jamais nié que nous étions confrontés à des difficultés particulièrement graves, car le problème ovin, je l'ai vécu comme secrétaire d'Etat à l'agriculture. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert Cabé.** C'était donc lui ! *(Sourires.)*

**M. Jacques Blanc.** Nous étions complètement isolés. Il a d'abord fallu gagner les Irlandais à notre cause et ensuite d'autres pays pour empêcher que la situation ne devienne catastrophique.

Et ce que je vous reproche, monsieur le ministre, c'est de ne pas avoir tiré la leçon des choses. *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)*

En effet, vous nous embarquez dans un élargissement sans avoir réglé le problème du vin, des fruits et légumes que vos successeurs auront, à la fin de la période de transition, encore plus de mal à régler.

Je ne dis pas que tout était parfait avant ! Mais quand on a vécu de telles expériences, on devrait en tirer les leçons pour l'avenir. Vous ne l'avez pas fait. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert Cabé.** C'est la meilleure !

**M. Gérard Gouzes.** Vous avez tondu les paysans, monsieur Blanc !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je prends acte des précisions honnêtes que vient de donner M. Blanc. Je me suis efforcé de tirer, pour ma modeste part, quelque profit de son expérience.

**M. Robert Cabé.** Malheureuse !

**M. le ministre de l'agriculture.** Vous qui aviez négocié le règlement ovin, songez que j'ai pu cette année obtenir la suppression de la prime à la brebis exportée. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gérard Gouzes.** Vous pouvez dire merci, monsieur Blanc !

**M. Jacques Blanc.** Il valait mieux un règlement que rien du tout !

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur Blanc, vous avez aussi posé une question très intéressante concernant l'avenir de la politique agricole commune.

Vous avez suggéré - vous n'êtes pas le seul - qu'à l'avenir la politique agricole commune se contente de garantir les prix des produits pour un certain volume correspondant à l'ensemble des usages internes à la Communauté et que, pour

le reste, chaque pays se débrouille pour en assurer le financement, soit sur des fonds nationaux, soit sur des fonds professionnels.

Je connais à peu près cette proposition. Je crois que, quelle que soit la manière dont sont présentées ces questions difficiles et importantes, une limitation de la quantité qui bénéficie d'un prix garanti a évidemment pour corollaire que ce qui est produit au-delà ne bénéficie pas de cette garantie.

**M. Pierre Forgues.** Très juste !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il me semble quand même que cela aboutit, d'une manière ou d'une autre, à un quota, à une limitation de volume par entreprise. Par conséquent, on peut conclure le débat, maintenant largement exploré, de l'intérêt d'introduire ou non des systèmes de quota pour d'autres productions que le lait.

Dans ce domaine - à la différence de cette proposition - il me semble que l'approche doit rester très pragmatique. C'est produit par produit, en fonction d'une analyse de marché du produit, des conditions de compétitivité de la production française, que l'intérêt français doit être analysé. Ainsi, pensez-vous qu'il serait souhaitable d'établir le système auquel vous avez fait allusion dans le secteur céréalier ? Pour ma part, je ne le crois pas. Et, à la lumière de cet exemple, je crois aussi que chacun peut se rendre compte des dangers que présente une approche quelquefois trop systématique et un peu théorique.

Sur un autre aspect des problèmes européens, je répondrai à M. Barailla à propos de l'application des accords de Dublin. La distillation obligatoire, qui en est issue, a été effectuée correctement en France et en Italie.

**M. Jacques Blanc.** Pas en Italie !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les professionnels des deux pays, monsieur Blanc. Il y a quelques jours, j'ai assisté à Paris à une réunion de la commission professionnelle franco-italienne et les professionnels des deux pays français et italiens - et Dieu sait si les professionnels français ont l'habitude de soupçonner leurs collègues italiens de turpitudes statistiques - ont constaté, d'un commun accord, que la distillation obligatoire a, cette année, été correctement utilisée en France et en Italie.

Pour la campagne 1985-1986, monsieur Barailla, le bilan communautaire n'est pas encore établi. Les experts français défendent, au sein du comité de gestion, une approche réaliste. Tout le monde souhaite la mise en œuvre de la distillation obligatoire, mais pour ce qui concerne son volume et sa répartition, c'est la commission qui devra, en février 1986, prendre ses responsabilités pour que les excédents soient distillés là où ils se sont produits. Je veillerai personnellement à ce que la distillation obligatoire joue cette année, comme l'an dernier, son rôle d'assainissement.

Sur le plan du contrôle, je dois vous signaler que, pour la première fois de son histoire, l'Italie a mis sur place une fiche d'encépagement et qu'une collaboration active s'est instaurée entre l'administration française et l'administration italienne pour qu'un casier viticole se mette en place rapidement. Plutôt que d'engager de faux procès, cette voie est la plus sage et la meilleure.

Une autre réflexion m'a été inspirée par certaines critiques qui m'ont été adressées au cours de la soirée sur l'attitude qu'aurait eu le Gouvernement français dans la situation de concurrence dans laquelle nous nous trouvons à l'égard des Etats-Unis. L'un d'entre vous a même eu, me semble-t-il, des paroles sévères. Je ne ferai pas de déclaration ; je répondrai par des faits. Je rappellerai à cet intervenant un seul exemple.

Lorsque les Etats-Unis d'Amérique ont décidé leur fameux programme de subventions aux exportations agricoles dit « Bicep », il y a eu beaucoup de déclarations. Que va faire la France ? Dans cette affaire, je rappelle que la France est exportatrice au sein de la Communauté économique européenne. Va-t-on résister à l'offensive américaine ? Ou va-t-on au contraire obéir au « grand frère » qui menace avec son bâton ?

L'exemple est le suivant.

Au Maghreb, nous avons vendu 700 000 tonnes de céréales au Maroc ; 480 000 à l'Algérie et 150 000 à la Tunisie.

**M. Francis Geng.** Ils ont payé ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Sur ce marché traditionnel de la Communauté économique européenne et de la France, on peut conclure que le programme « Bicep » a échoué. C'est là me semble-t-il, la meilleure réponse à apporter aux Etats-Unis dans ce domaine. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Enfin, sur le livre vert, je ne reprendrai pas les analyses et les remarques tout à fait intéressantes, et que je partage pour l'essentiel, de M. Benetière. Je ferai simplement observer que ce document de la commission a été soumis à l'ensemble des organisations européennes, qu'il a fait l'objet de critiques et de contrepropositions et qu'il donnera lieu, dans les semaines qui viennent, à de nombreux débats au sein du Conseil des ministres de la Communauté. Mais déjà ce document est, en quelque sorte, dépassé, puisque affluent, sur le bureau du Conseil des ministres de la Communauté, non pas des considérations générales sur l'avenir de la P.A.C., mais des projets de réformes des règlements communautaires. Il me semble que c'est lors de ces différents débats que se dessinera le visage de la nouvelle politique agricole commune. Nous aurons l'occasion de nous en entretenir dans les semaines qui viennent.

Je n'ajouterai donc rien sur cette question qui a déjà fait l'objet de plusieurs débats.

J'aborde maintenant le deuxième chapitre concernant les marchés qui sont la sanction du travail des agriculteurs.

A ce propos, j'ai entendu beaucoup de choses. Par exemple, on a dit à plusieurs reprises que depuis 1981 l'agriculture française aurait été sacrifiée. Je vous demande de réfléchir à un seul chiffre sur le « sacrifice » de ce secteur économique.

**M. Francis Geng.** Les chiffres !

**M. le ministre de l'agriculture.** J'y viens. Sur la base 100 en 1970, l'agriculture française produisait en 1980 130. En 1984, elle produit 141. Il ne me semble pas qu'il y ait là un critère objectif de décroissance ou de délaissement d'un secteur économique.

**M. Francis Geng.** C'est dû aux agriculteurs.

**M. le ministre de l'agriculture.** Ensuite, plusieurs orateurs ont proposé une modification des organisations de marché existantes et, en particulier, des offices.

Sur ce point, je voudrais apporter quelques rectifications. L'un d'entre vous a dit : « Les offices, c'est de la bureaucratie inutile. » Ce n'est pas vous, monsieur Geng.

D'abord des offices, il en existait avant 1981. Nous nous sommes attachés, pour l'essentiel, à scinder le F.O.R.M.A. pour créer des offices par filières.

**M. Jacques Blanc.** Ils n'ont pas plus de moyens aujourd'hui !

**M. le ministre de l'agriculture.** Attendez, monsieur Blanc ! Je parle d'abord des offices en tant qu'instruments bureaucratiques. Je parlerai ensuite de leur financement.

Je remarque qu'avant 1981 les offices, dont certains avaient été créés par l'actuelle opposition, avaient prévu une parité au sein des conseils de direction entre l'administration et la profession.

Aujourd'hui, je constate que, dans les conseils de direction des offices, il n'y a que quatre fonctionnaires pour une trentaine de professionnels et que le président est, de par la loi, un professionnel alors qu'en 1981 c'était toujours un fonctionnaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Francis Geng.** Mais les directeurs sont nommés par vous !

**M. le ministre de l'agriculture.** Avant 1981, il y avait dix représentants des agriculteurs contre un seul pour l'industrie, le commerce et la consommation. Aujourd'hui ces proportions ont été utilement rééquilibrées.

Alors, me demanderez-vous, pourquoi multiplier les bureaucrates ? Je voudrais vous rassurer sur ce point. Je vous rappelle que, depuis 1981, il n'y a eu que 57 recrutements supplémentaires pour l'ensemble des offices sur un total de 2 254 agents. Voilà la réalité ! Voilà ce que certains appellent « bureaucratisation » !

Mais M. Goasduff a poussé beaucoup plus loin la réflexion.

**M. Robert Cobé.** Ce n'est pas étonnant ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de l'agriculture.** Parlant du rôle des interprofessions, il a prononcé une phrase intéressante que j'ai prise à la volée tant elle m'a plongé dans des abîmes de circonspection sur sa conception de l'Etat : « L'Etat est là pour appliquer les règles édictées par l'interprofession. » J'ai découvert ce soir un nouveau pouvoir législatif ! (*Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Gouzes.** Ça, c'est un *passing shot* !

**M. le ministre de l'agriculture.** La loi sur les offices n'a, je crois, pourtant, en aucune façon, entravé les travaux des interprofessions. Ainsi, le ministère de l'agriculture a, depuis 1981, continué à agréer les accords interprofessionnels qui lui étaient présentés.

Mais la vie interprofessionnelle, dont M. Goasduff est un chaud supporter, reste, à l'exception de quelques secteurs très bien organisés comme le sucre, les fruits et légumes transformés ou les appellations d'origine contrôlée, très faible dans notre pays.

Les autres interprofessions éprouvent depuis de très nombreuses années des difficultés, pour ne pas dire une incapacité, à présenter des projets constructifs qui pourraient être étendus à tous les partenaires de la filière. Par exemple, dans le secteur des produits laitiers, dont nous avons parlé à plusieurs reprises ce soir, l'interprofession nationale ne se préoccupe pas du prix du lait à la production et très rares sont les interprofessions régionales qui déterminent des grilles de prix applicables pour la campagne laitière. Autres exemples : l'interprofession porcine ou le comité interprofessionnel de l'œuf, dont a parlé M. Planchou, ne sont d'aucune efficacité, surtout lorsque le marché se dégrade en raison des divergences d'intérêts fondamentaux entre les partenaires de la filière.

Avant d'affirmer qu'il faut donner plus de pouvoir aux interprofessions, il convient de s'interroger pour savoir si les partenaires principaux de la filière, notamment, la grande distribution et les industriels, sont d'accord sur cette orientation, et si imposer des règles en matière de prix ou de volume n'est pas contraire à la volonté exprimée par ailleurs de libération et de concurrence.

Enfin, je conçois mal que l'Etat ne puisse pas, à un moment ou à un autre, contrôler et qu'il doive obéir aux décisions interprofessionnelles dans le cas où elles seraient contraires à l'intérêt général, notamment pour tout ce qui concerne les consommateurs. Êtes-vous prêt, par exemple, monsieur Goasduff, à laisser les interprofessions fixer des prix minimaux de vente des produits agricoles et alimentaires ? En toute hypothèse, la création des offices n'a pas provoqué la dissolution des interprofessions. En revanche, il semble plus logique et plus sain que les familles professionnelles puissent s'exprimer directement au sein des conseils de direction où l'Etat est représenté plutôt que de préparer des accords qui, après un examen dans le secret des bureaux de l'administration que je dirige, peuvent ne pas être agréés six mois après leur présentation, comme cela s'est déjà produit. Dans les offices et leur conseil de direction, le dialogue est immédiat et je crois que c'est un gage d'efficacité.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, dans le domaine de la gestion des marchés, les offices, quels qu'ils soient, ont pour mission d'appliquer les règlements communautaires. Ils sont de ce fait soumis à un contrôle permanent des services financiers de la Commission, du F.E.O.G.A. et de la Cour des comptes européenne et l'on sait combien ces contrôles sont renforcés par les instances européennes, combien sont lourdes sur le plan financier les opérations de rejet de certaines dépenses qui sont alors mises à la charge du budget national.

On ne voit pas comment l'Etat pourrait confier de telles tâches à des interprofessions sauf à ce que les professionnels acceptent de devenir responsables financièrement des éventuelles erreurs commises en application de la réglementation communautaire. Est-ce vraiment possible ? Et pensez-vous, monsieur le député, que ce soit vraiment souhaité par les intéressés ?

S'agissant des marchés, j'évoquerai le rôle que jouent de plus en plus les industries agricoles et alimentaires tout en répondant à la longue et très complète intervention de M. Chomat. Je rappellerai les priorités que le Gouvernement s'est fixées dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

La première priorité s'est traduite depuis plus de trois ans par un effort particulier de soutien aux entreprises de la première transformation parmi lesquelles figurent d'ailleurs le plus grand nombre de coopératives. Les dispositifs d'aide qui ont été mis en place visent, comme vous le savez, à favoriser leur développement et leur croissance.

La deuxième priorité a toujours été de promouvoir le développement international des entreprises françaises car nous croyons que c'est là que se jouera de plus en plus leur avenir et leur compétitivité.

Le troisième axe d'effort concerne, monsieur le député, le programme prioritaire « Aliments 2 000 » que le ministère de la recherche et de la technologie et le ministère de l'agriculture cofinancent afin de promouvoir l'effort de recherche et d'innovation dans l'ensemble des industries agricoles et alimentaires.

Ce type de dépenses, comme vous l'avez rappelé, qui n'atteint pas 0,3 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises alors que dans d'autres secteurs cette part s'élève à plus de 10 p. 100, est désormais aidé par l'Etat car il représente la clé de la compétitivité des entreprises.

Enfin je rappellerai ici que les moyens publics destinés à soutenir l'ensemble de ces objectifs sont toujours représentés par la P.O.A., prime d'orientation agricole, et par le fonds d'intervention stratégique qui s'élève à 350 millions de francs environ en 1986.

Certes, vous l'avez souligné, ces moyens ont été réduits en valeur absolue mais ils suivent, ni plus ni moins, l'évolution des crédits de politique industrielle dans les autres secteurs d'activité. On ne peut pas à la fois avoir plus d'aides publiques et moins d'impôts pour les financer !

Mon troisième chapitre concernera le revenu agricole. La plupart des intervenants en ont parlé, je pense en particulier à MM. Bégault, Métais, Mathieu et Planchou.

Plusieurs d'entre vous ont dénoncé la baisse du revenu. J'en parlerai un instant en répondant d'abord à une remarque faite notamment par M. Bégault, qui m'a reproché d'avoir comptabilisé dans le revenu de 1981 les aides décidées en 1980. Mais je n'y peux rien. Pour apprécier en effet l'évolution du revenu agricole, on ne peut que s'en tenir aux règles constantes de la comptabilité nationale. Or ce n'est pas à des spécialistes avertis comme vous, messieurs, que je rappellerai que la comptabilité nationale rattache les revenus, y compris les aides exceptionnelles, à l'année de leur versement et non pas à l'année où elles ont été décidées. Les aides décidées en 1980 et effectivement versées en 1981 se rattachent donc bien au revenu de 1981, de même que les aides exceptionnelles décidées par le Gouvernement à la suite de la sécheresse ou des difficultés des producteurs de viande bovine en 1985, ne viendront malheureusement pas améliorer le revenu de 1985 mais s'ajouteront à celui de 1986. Les règles qui prévalaient en 1980 sont toujours valables en 1985. Elles n'ont pas été modifiées. Alors pourquoi me les reprocher ?

Il est donc tout à fait faux de prétendre, comme l'a fait M. Bégault, que le revenu agricole a augmenté de 6 p. 100 avant 1981 et diminué d'autant depuis. C'est la tendance inverse que l'on observe. Cela dit, je répète qu'il est vrai que l'année 1985 est une mauvaise année pour l'agriculture mais je ne vous apprendrai rien en vous rappelant qu'il y a des aléas et qu'il faut peut-être juger de l'évolution sur une longue période. A cet égard, on ne saurait partager le pessimisme de M. Bégault qui a affirmé que le revenu agricole s'effondrait inexorablement depuis quelques années. En fait, depuis 1980, que nous le voulions ou non et sur les bases de la comptabilité nationale que je rappelais tout à l'heure, l'augmentation moyenne du revenu agricole par exploitant est en francs constants de près de 5 p. 100 en cinq ans, c'est-à-dire très peu différente de celle des autres catégories d'actifs au cours de la même période, ce qui contraste fortement avec la dégradation qui s'était poursuivie d'année en année entre 1973 et 1980 dont M. Bégault et certains d'entre vous ne devraient pas avoir perdu le souvenir.

**M. Germain Gengenwin.** Nous vous invitons à visiter quelques fermes ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de l'agriculture.** Vous savez très bien que ce chiffre est le résultat d'un agrégat statistique, c'est-à-dire qu'il est extraordinairement grossier. J'ai d'ailleurs dit, l'autre jour, qu'il était faux, mais enfin il s'agit d'une donnée reçue universellement. Nous devons l'accepter, et vous et moi,

quand cela vous déplaît, quand cela me convient et vice versa. Nous n'y pouvons rien. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je constate donc que cette évolution s'est produite malgré les progrès de productivité des agriculteurs. En fait, c'est à cause d'une évolution des prix qui leur était très défavorable que les agriculteurs n'ont pas tiré profit de ce progrès.

Cela dit, il faut toujours rappeler que derrière ces chiffres moyens, il existe de fortes variations selon les produits. Par exemple 1985 - ce n'est pas M. Barailla qui me contredira - est une bonne année pour les viticulteurs. C'est, pour les producteurs de céréales, une année nettement moins bonne que 1984 et ce qui me préoccupe le plus - et je réponds à M. Planchou - c'est qu'il s'agisse de nouveau d'une très mauvaise année pour les producteurs de viande. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris la décision d'inscrire à leur intention 350 millions de francs dans le collectif déposé sur le bureau de votre assemblée.

**M. Francia Geng.** Ils ont demandé un milliard !

**M. le ministre de l'agriculture.** Nous discutons déjà avec les organisations professionnelles sur les meilleures formes de répartition de ce crédit et je pense que j'aurai bientôt l'occasion d'en donner le détail devant votre assemblée.

C'est tout cela qu'il faut dire et rappeler quand on parle du revenu, et je voulais effectivement que cela soit dit.

Le quatrième chapitre concerne les réflexions que vous avez présentées, mesdames, messieurs les députés, sur l'avenir des exploitations agricoles. Je ne reprendrai pas les analyses excellentes et désormais connues que Gérard Gouzes a développées dans son rapport. Mais je profiterai de cette occasion pour dire que l'avenir des exploitations agricoles se posera dans les années qui viennent sous un jour nouveau. En effet, la structure démographique actuelle de l'agriculture définit la population agricole de demain et, de ce point de vue, on peut envisager de très importants changements.

La population agricole est âgée. Près de la moitié des agriculteurs ont plus de cinquante-cinq ans et, à côté de structures performantes, coexistent encore, dans de nombreuses régions, des structures plus petites, certaines vieillies. La tendance à la diminution de la population active agricole devrait se poursuivre, voire s'accroître, d'une part parce que des classes d'âge très nombreuses, nées entre les deux guerres, vont arriver à l'âge de la retraite, d'autre part parce que les progrès de productivité prévisibles ne s'opposent pas du tout à cette diminution.

S'il est clair, et certains d'entre vous l'ont souligné, que ces départs ne seront pas compensés intégralement par des installations de nouveaux agriculteurs, par contre, il est effectivement difficile d'avoir une évaluation précise de l'emploi agricole à l'horizon de l'an 2000 du fait de l'incertitude pesant sur les comportements d'installation de nouveaux agriculteurs. La prolongation des comportements passés donne un nombre d'exploitations de l'ordre de 600 000 dans quinze ans, mais ces comportements seront modifiés par de nombreux facteurs, notamment les perspectives de rentabilité de l'agriculture, les conditions juridiques et financières dans lesquelles s'opéreront les transmissions d'exploitations entre générations. C'est pourquoi les propositions que vous faites, monsieur Gouzes, me paraissent de la première importance.

Jamais encore de semblables possibilités de transformation structurelle ne s'étaient présentées à l'agriculture française. Saurons-nous en faire l'occasion d'un nouveau développement ou bien ne parviendrons-nous pas à maîtriser l'ensemble des conséquences de ce phénomène fondamental ? On aurait peut-être pu en parler davantage. Bien maîtrisée, en effet, cette transformation devrait faciliter la reconversion de productions et permettre aux exploitations de mieux vivre selon les indications du marché, mais il ne faut pas oublier cependant que la plupart des agriculteurs de l'an 2000 sont déjà en place et que la population agricole restera une population vieille, pour laquelle les procédures de formation doivent être dès maintenant particulièrement adaptées si l'on veut affronter dans de bonnes conditions la compétition technologique, ce qui me fournit la transition nécessaire pour le cinquième chapitre de mon propos qui concerne la formation des hommes.

Je ne répondrai pas aux observations pertinentes de M. Patriat. Je les prolongerai simplement par quelques remarques sur les efforts accomplis depuis 1981 dans le domaine de la recherche et des actions de formation.

En 1986, sera mis en œuvre le programme prioritaire de recherche-développement pour les industries agro-alimentaires dont j'ai parlé tout à l'heure en répondant à M. Chomat, programme qui permettra à ces industries de bénéficier d'aides directes. Il sera mené conjointement par le ministère de la recherche et de la technologie et par le ministère de l'agriculture, qui s'appuieront sur l'ensemble des organismes de recherches auxquels il sera demandé d'intensifier leurs efforts dans ce domaine, en collaboration avec la recherche conduite dans les centres techniques.

A ces thèmes de recherches retenus pour le développement de l'agro-alimentaire, il faudra ajouter un volet essentiel au succès de l'entreprise, celui de la formation. Il s'agit d'une priorité de la politique menée depuis 1981, et l'un d'entre vous l'a souligné. Dans chacun des budgets présentés à l'Assemblée, cette priorité a été marquée et deux lois essentielles ont été votées en 1984 pour l'enseignement agricole public et pour l'enseignement agricole privé.

Dans le domaine de la formation professionnelle, qui relève conjointement de l'Etat et des régions, je citerai seulement deux chiffres significatifs : en 1981, le nombre de stagiaires formés avec l'aide de l'Etat était de 32 000 ; en 1984, dernière année pour laquelle les chiffres sont connus, il a quasiment doublé puisque ce sont plus de 60 000 stagiaires qui ont été formés. Cet effort ne s'est pas relâché en 1985, et pour 1986, les crédits inscrits au budget de l'agriculture sont en progression.

Par cette action, nous entendons fournir une formation de base aux agriculteurs dont la formation initiale a été insuffisante. Faut-il rappeler que 18 p. 100 seulement des chefs d'exploitation ont reçu une formation agricole et une formation complémentaire adaptée à l'évolution des besoins ? De plus, un effort particulier est engagé par l'Etat pour la formation des jeunes agriculteurs candidats à l'installation, des femmes d'agriculteurs et des salariés d'exploitation agricole. Cette direction me paraît tout à fait nécessaire. Elle conditionne, à mon sens, l'avenir de l'agriculture.

Tels sont, messieurs les députés, quelques-uns des éléments de réponse que je voulais apporter à vos interventions. Je conclurai par quelques remarques d'ordre général, qui m'ont été inspirées par les propos tenus ce soir.

Il est assez facile de dire que rien ne va et que tout irait beaucoup mieux si la réalité se décidait enfin à se plier à nos désirs. Ce point de vue est simple, reposant, mais je crois qu'il est définitivement inadapté au temps présent.

Il n'est guère plus compliqué de dire que tout va mal en affirmant quelquefois un peu n'importe quoi et, comme je l'ai entendu en « enfilant » avec le plus grand sérieux quelques lieux communs sur la gestion du secteur agricole.

Un orateur n'a-t-il pas affirmé que son programme consistait à redonner sa place à l'agriculture et à améliorer l'installation des jeunes ? Qui ne serait d'accord avec de tels propos ?

Nous ne sommes pas plus avancés pour autant ! A vrai dire, je n'ai pas entendu mes censeurs, aux critiques sévères, formuler beaucoup de propositions précises sur le nombre de questions restées en suspens qui m'apparaissent quant à moi essentielles et sur lesquelles je suis toujours prêt à débattre sérieusement.

Ainsi, quel est l'avenir des grandes productions agricoles françaises ? Quelles sont les réformes des organisations de marché qu'il faut promouvoir ? Quel est le type d'exploitation à encourager dans les grands secteurs de production ? Quel est l'avenir des régions dans lesquelles la population active agricole va brutalement diminuer dans les dix ans qui viennent ? Comment financer la modernisation des exploitations encore susceptibles de devenir compétitives ? Comment financer la succession des exploitations modernes ? Comment, dans les prochaines années, se formera le revenu des agriculteurs de certaines régions ? Par les prix ou par les aides ? Selon les productions dans lesquelles ils travaillent ou par les régions dans lesquelles ils vivent ?

Quel sera l'avenir de la coopération agricole ?

Comment se posera la question de la solidarité interne du secteur agricole, alors que le budget de l'Office national interprofessionnel des céréales vient d'être refusé par les professionnels à cause de problèmes de solidarité ?

Voilà quelques questions pratiques et importantes qui pourraient fournir la base d'une commune réflexion. Encore faudrait-il que l'on entre dans cette réflexion !

Je n'ai rien entendu de très précis et de bien nouveau sur ces questions. Mais ne devais-je pas m'y attendre ? Je lis les textes de certains partis et les déclarations de certains leaders politiques. Je n'y vois pas beaucoup d'analyses et n'y discerne guère d'orientations, mais bien plutôt, me semble-t-il, un discours - et je ne porte là aucun jugement de valeur - plutôt conservateur au sens étymologique du terme, un discours qui pourrait se résumer ainsi : si nous revenons au pouvoir, nous ferons comme avant

**M. Pierre Forgues.** Et tilt !

**M. François Petriat.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Comme si le temps n'était qu'une parenthèse !

Or, cela n'est pas si simple, car, dans ce temps, des choses importantes se sont passées.

Il s'est passé, d'abord, un changement profond de l'environnement technique, économique, financier de l'agriculture. Qu'on le veuille ou non, que cela déplaie ou non, cela est.

Il s'est produit, ensuite, un renouveau - peut-être pas encore totalement évident, pas encore totalement perçu par les observateurs, mais que je crois profond - de la réflexion des agriculteurs et de leurs organisations. Je fais allusion ici à un congrès récent et à un rapport issu d'une enquête menée dans quatre-vingt-dix départements sur l'avenir de l'agriculture. Oui, il est en train de se passer des choses nouvelles dans l'agriculture.

Et, surtout, dans ce temps qui n'aurait été qu'une parenthèse, il s'est produit un phénomène considérable dont nous n'avons pas encore, les uns et les autres, tiré toutes les conséquences : une modification fondamentale de notre conception de la politique agricole.

Pendant vingt ans, nous avons vécu, soit en approuvant, soit en la critiquant - mais elle était là - avec une politique agricole où les prix étaient garantis pour des quantités illimitées.

**M. Gérard Gouzes.** Voilà !

**M. le ministre de l'agriculture.** C'est cela qui vient de nous être retiré, non par une volonté maligne, mais par les faits eux-mêmes, par le développement de cette politique.

**M. Gérard Gouzes.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mais, après tout, il s'agit là d'une figure historique fréquente, où une chose produit son contraire. Aujourd'hui, la politique agricole commune et la politique agricole française se trouvent menacées par leur propre succès. C'est, je crois, à ce moment précis de l'évolution que nous sommes.

On peut alors rêver, comme j'ai cru le comprendre ce soir, d'arrêter la pendule ou de décréter la dissolution de la réalité. On peut chercher à créer le neuf à partir du vieux, chercher à comprendre le moment dans lequel on est, tenter d'expliquer, mobiliser ceux qui veulent penser leur liberté, créer de leurs mains, sans modèle, leur propre avenir. Je crois, sans forfanterie ni triomphalisme, que c'est ce que nous avons entrepris depuis 1981, comme le disais avec vigueur tout à l'heure mon ami Edmond Massaud.

Ce n'est pas simple et le succès n'est jamais assuré, mais c'est la seule voie possible. Des erreurs ? Il y en a eu, c'est vrai, et il y en aura encore. Mais seule compte la volonté de s'attaquer, les yeux ouverts, aux difficultés que notre raison est capable d'appréhender. Voie du progrès, voie de la volonté, voie de l'effort et de la confiance dans la capacité des hommes - ici, les agriculteurs - de vaincre : je crois, je le dis simplement et il me semble que ce débat l'a montré, que la gauche est décidément mieux armée pour créer cet avenir ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gérard Gouzes.** Excellent !

**M. le président.** Le débat est clos.

3

## LOI DE FINANCES POUR 1986

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 décembre 1985

« Monsieur le président,

« Conformément aux articles 45, alinéa 2, et 47, de la Constitution, et à l'article 39 de la loi organique relative aux lois de finances, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances pour 1986.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 11 décembre 1985, à quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le jeudi 12 décembre 1985, à onze heures trente, à l'Assemblée nationale.

4

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES REJETÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 10 décembre 1985.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le numéro 3167 distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

5

## DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Claude Portheault un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 3165 et distribué.

6

## DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine) un avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985 (n° 3143).

L'avis sera imprimé sous le numéro 3168 et distribué.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 3097 et lettre rectificative n° 3140 portant aménagements et simplifications relatifs à la protection sociale et portant ratification du code de la sécurité sociale (rapport n° 3158 de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Eventuellement, discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement ;

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1985, n° 3143 (rapport n° 3162 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) (avis n° 3168 de M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 3152 portant règlement définitif du budget de 1983.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 11 décembre 1985, à zéro heure cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ETABLI  
PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

*Réunion du mardi 10 décembre 1985*

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **vendredi 20 décembre 1985**, terme de la session ordinaire :

**Mardi 10 décembre 1985**, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique agricole.

**Mercredi 11 décembre 1985** :

Le matin, à *onze heures* :

Suite de la discussion du projet de loi portant aménagements et simplifications relatifs à la protection sociale et portant ratification du code de la sécurité sociale, et de la lettre rectificative audit projet de loi (nos 3097, 3140, 3158) ;

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement ;

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1985 (nos 3143, 3162) ;

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983 (n° 3152).

**Jeudi 12 décembre 1985**, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant et complétant la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française (nos 3078, 3154) ;

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi modifiant diverses dispositions du droit des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme ;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires (nos 3104, 3157).

**Vendredi 13 décembre 1985**, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat (le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe).

**Vendredi 13 décembre 1985**, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **samedi 14 décembre 1985**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail (nos 3096, 3118) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (nos 3013, 3105).

**Lundi 16 décembre 1985**, l'après-midi, à *dix-sept heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, lecture définitive :

- du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel ;
- du projet de loi portant amélioration de la concurrence ;
- du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique.

Navettes diverses.

**Mardi 17 décembre 1985** :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Navettes diverses ;

L'après-midi, à *seize heures* :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi autorisant la ratification du Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort ;

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relative à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité ;

Navettes diverses ;

Le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1986.

**Mercredi 18 décembre 1985**, l'après-midi, à *quatorze heures trente*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Navettes diverses.

**Jeudi 19 décembre 1985** :

L'après-midi, à *quinze heures* :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- du projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives ;

du projet de loi relatif à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux ;

- du projet de loi relatif aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé ;

- du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;

- du projet de loi relatif à l'aménagement foncier rural ;

Navettes diverses.

Le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi de finances pour 1986 ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- du projet de loi de finances rectificative pour 1985 ;

- du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1983.

**Vendredi 20 décembre 1985 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débats.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) et Bardonnex (Genève), ensemble une annexe (n° 2854) ;

Navettes diverses.

#### ANNEXE

##### Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 13 décembre 1985

Question n° 937. - M. Emile Koehl rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget que la communauté urbaine de Strasbourg a lancé le chantier de construction de sa station d'épuration biologique il y a quelques mois. Cet investissement de 504 millions de francs ne bénéficie d'aucune subvention spécifique de la part de l'Etat, qui a refusé de prendre en compte l'opération au contrat de plan Etat. La région Alsace à présent, l'agence financière de bassin Rhin-Meuse, bloquée dans l'ajustement de ses redevances, n'est même plus en mesure d'honorer les engagements qu'elle a pris dans la convention signée avec la communauté urbaine de Strasbourg le 12 août 1985 et aux termes desquels l'agence de bassin participe à hauteur de 127,5 millions de francs, représentant 30 p. 100 du coût hors taxes. Il lui demande de donner à l'agence Rhin-Meuse les moyens d'honorer le contrat qu'elle a conclu avec la communauté urbaine de Strasbourg, notamment en lui accordant les dérogations à la limitation du relèvement des redevances sollicitées par son conseil d'administration auprès du ministère de l'économie, des finances et du budget ainsi que du ministère de l'environnement. Il insiste pour que l'Etat prenne toutes dispositions en ce sens, puisqu'il est le seul à pouvoir débloquer la situation.

Question n° 935. - Mme Martine Frachon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur la progression des tarifs publics de restauration scolaire décidée par la municipalité de Poissy. A la suite d'une concession de la restauration scolaire à une société privée, la facturation des repas a progressé de 44 p. 100, et sans la moindre délibération du conseil municipal. Elle lui demande si cette augmentation est conforme à la réglementation et aux directives gouvernementales concernant la progression des tarifs publics. En effet, ne peut-on pas considérer que, dès lors - comme c'est le cas - que la restauration scolaire s'effectue dans des locaux et avec l'utilisation de matériels municipaux, la commune n'est pas désengagée et ne peut considérer le gestionnaire comme un simple fournisseur ? Ne peut-on considérer que, s'agissant d'une concession de service public, les communes sont tenues, dans leur appel d'offres et la conclusion des marchés, de respecter les taux d'évolution des prix fixés par l'Etat ? Elle lui demande enfin, dans le cas de la commune de Poissy, si la cour régionale des comptes ne peut d'autorité se saisir de cette affaire.

Question n° 940. - M. Dominique Frelaut attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la conclusion éventuelle d'un accord entre le groupe nationalisé Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) et l'entreprise américaine A.T.T. Ce projet d'accord, dont les parlementaires communistes souhaiteraient connaître l'exact contenu, comporterait, semble-t-il, trois parties. En premier lieu, la France abandonnerait 16 p. 100 de son marché de la commutation publique, part revenant actuellement à la C.G.C.T. qui deviendrait ainsi un sous-traitant de l'entreprise américaine après avoir été francisée par la nationalisation de 1932. En second lieu, A.T.T. fournirait trente millions de dollars à la C.G.E. pour l'aider à mettre son modèle de central téléphonique - le E10S - aux normes américaines, sans aucune garantie de vente. Enfin, le troisième point semblerait équilibrer les termes de l'accord. La C.G.E. recevrait les activités de faisceaux hertziens de T.R.T. - filiale européenne commune de Philipps et A.T.T. L'entreprise américaine s'engagerait à en acheter pour 200 millions de dollars en trois ans. A.T.T. fournirait aussi un savoir-faire et de la technologie contre des royalties estimées à 5 p. 100 selon certaines sources. Toutefois, il convient de rappeler que l'activité des faisceaux hertziens d'A.T.T. est un secteur déficitaire. Le groupe américain envisagerait de liquider sa petite unité de production de Boston (900 salariés). Il se fournit d'ores et déjà pour l'essentiel auprès du fournisseur japonais N.E.C. Changer de fournisseur ne poserait donc pas de problème majeur à l'entreprise américaine. Les termes de l'accord resteraient donc inégaux. Mais l'incertitude qui règne dans la téléphonie française, quant à la conclusion de cet accord, conduit à une déstabilisation des entreprises françaises qui est de nature à compromettre l'avance technologique de notre pays - 29,5 p. 100 du marché mondial de la commutation temporelle - au profit de nos concurrents américains. L'hibernation actuelle de ce secteur économique de pointe, essentiel à notre économie, conduit également au découragement des salariés. Pour la plupart hautement qualifiés, leur créativité est directement mise en cause. Cette situation trouve également son origine dans la fusion des activités « communication civile » des groupes nationalisés C.G.E. et Thomson, conduisant à un monopole de fait qui donne prétexte au Gouvernement pour ouvrir le marché français de la commutation publique. Des produits performants et compétitifs sont menacés : certains sont abandonnés, comme le MT 35. Aucun produit de remplacement n'est proposé à l'exportation. Les 200 000 lignes qui seraient conférées à A.T.T. ne lui suffiraient pas. Ce marché permettrait en fait à l'entreprise américaine d'établir une tête de pont en France afin de s'installer comme exploitant de service dans la perspective d'une déréglementation. Le projet de réorganisation des P.T.T., soumis au conseil des ministres du 4 décembre, constitue ainsi une amorce d'une déréglementation qui était les déclarations des dirigeants d'A.T.T. Le C.N.E.T. verrait ainsi son rôle de promoteur d'une grande industrie française de la communication remis en cause. Face à cette situation, les travailleurs de téléphonie se mobilisent pour enrayer cette tragédie de déclin et d'abandons industriels. Considérant l'importance des enjeux humains, économiques, financiers et politiques, il lui demande la communication des clauses d'un accord qui ne saurait être conclu dans le secret. Il lui demande également si le Gouvernement entend s'engager dans une autre politique de coopération en matière de recherche qui préserve l'intérêt national comme le demandent les travailleurs de la téléphonie.

Question n° 939. - M. Paul Balmigère attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation de la raffinerie Mobil Oil à Frontignan et la cimenterie Lafarge à Balaruc-les-Bains. En effet, ces entreprises qui ont plus de quarante ans d'existence dans le secteur de Sète, sont menacées de disparition. Cela frappe plus de trois cents travailleurs à Mobil seulement, sans compter les emplois induits, qui dépassent le millier. Dans cette région déjà lourdement frappée par le chômage, cette situation constitue une véritable catastrophe. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour le maintien en activité de ces deux entreprises.

Question n° 933. - M. René André rappelle à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme que les commerçants et artisans qui sont affiliés depuis au moins quinze ans aux régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales, peuvent bénéficier d'une indemnité de départ lorsqu'ils cessent définitivement toute activité à partir de soixante ans, ou avant cet âge en cas d'incapacité définitive. Cette indemnité de départ est versée à condition que les ressources des intéressés, professionnelles et non professionnelles, de chacune des cinq années civiles précédant la demande, ne dépassent pas un certain plafond fixé depuis 1983

à 69 000 francs pour un ménage (dont 33 000 francs de ressources non professionnelles) et à 38 000 francs pour une personne seule (dont 18 000 francs de ressources non professionnelles). Le montant de l'indemnité est fixé par une commission locale placée auprès de chaque caisse d'assurance vieillesse. Celui-ci est au maximum de 80 000 francs pour une personne seule et de 150 000 francs pour un ménage. Ce montant tient compte également d'une moyenne annuelle pour l'ensemble des décisions prises par la commission. Cette moyenne était fixée pour 1983 à 86 000 francs pour un ménage et à 52 000 francs pour une personne seule. Les plafonds de ressources totales et non professionnelles, ainsi que les montants moyens d'indemnités, n'ont pas été fixés pour les demandes déposées en 1984 et en 1985, leur dernière actualisation datant du 1<sup>er</sup> août 1983. En réponse à la question écrite n° 62124, publiée au *Journal officiel* (Questions, Assemblée nationale) du 15 avril 1985, il disait qu'un décret actuellement soumis à la signature des ministres concernés devait actualiser le plafond de ressources ouvrant droit à l'aide au titre de l'année 1984. A sa connaissance, ce décret n'a toujours pas été publié. C'est pourquoi il lui demande quand il paraîtra et quel sera le relèvement prévu du plafond de ressources permettant l'ouverture du droit à l'indemnité de départ aux commerçants et artisans âgés.

Question n° 934. - M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les menaces que fait peser sur l'avenir de l'Atelier lyrique de Tourcoing la décision de l'Etat de ne plus le faire bénéficier d'une subvention globale de fonctionnement. Dès sa création, l'Atelier lyrique de Tourcoing a justifié les espoirs que l'on plaçait en lui, en assurant des productions dont la qualité a été reconnue. La position prise par l'administration est en contradiction avec les déclarations affirmant la préférence donnée à la qualité de la création artistique, par rapport aux rigidités imposées par les cadres administratifs et réglementaires. Elle constitue une remise en cause inadmissible de l'œuvre de M. Jean-Claude Malgloire, artiste français de renommée mondiale. Les municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing affirment le désir de voir se maintenir et se développer dans la métropole l'activité complémentaire de l'ensemble des trois centres de production artistique, opéra de Lille, Atelier lyrique de Tourcoing et ballet du Nord, qui étaient préalablement réunis dans la structure de l'opéra du Nord, la formule juridique de celui-ci n'ayant malheureusement pu correspondre à l'attente de ses créateurs. Les ambitions artistiques de l'Atelier lyrique de Tourcoing sont soutenues non seulement par cette ville, mais par les élus de la métropole, par le conseil général et par le conseil régional. Il serait donc regrettable qu'en opposition avec l'attente du public et de la critique ainsi que de l'ensemble des élus, le refus d'un engagement budgétaire ferme de la part de l'Etat mette en péril une entreprise artistique d'une valeur incontestable. Il est évident que les incertitudes de subventions ponctuelles sont tout à fait incompatibles avec les exigences d'une programmation responsable et de qualité. Dans ces conditions il lui demande s'il pense pouvoir accorder dès l'année 1986 à l'Atelier lyrique de Tourcoing la subvention globale de fonctionnement indispensable à sa survie.

Question n° 932. - M. André Durr appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur les difficultés que rencontre le secteur du bâtiment et des travaux publics en Alsace. 1°) L'Alsace a enregistré en août 1985 une rupture de stocks en prêts aidés à l'accession à la propriété (P.A.P.). La nouvelle dotation en P.A.P. n'est arrivée à la région qu'à l'automne. Cette situation s'est révélée extrêmement préjudiciable à l'activité du bâtiment au cours de l'automne et il conviendrait qu'il y soit remédié pour le futur. En conséquence, il le prie de donner des instructions à ses services afin qu'ils veillent à ce qu'il n'y ait pas de rupture de stocks en cours d'année. 2°) Il appelle son attention sur l'incompatibilité de deux règles gouvernant les enveloppes de P.A.P. attribuées aux sociétés de crédit immobilier qui jouent un rôle très actif en Alsace : - la règle fixant à quatre mois de consommation les stocks des sociétés de crédit immobilier en P.A.P. ; - la règle limitant en 1985 à 186 millions de francs le montant de l'enveloppe P.A.P. réservée à l'ensemble des sociétés de crédit immobilier de la région. L'incompatibilité de ces deux règles, qui sont considérées par chacun des services compétents comme étant prioritaires, fait que le fonctionnement des sociétés de crédit immobilier se trouve ponctuellement désorganisé. 3°) En 1985, l'Alsace figure parmi les quatre ou cinq régions dans lesquelles la consommation de P.A.P. a été proche de celle de 1984 (1 milliard de francs contre 1,14 milliard de francs en 1984). Par conséquent, il serait juste qu'en 1986 la dotation régionale ne soit pas réduite dans la même proportion que l'enveloppe nationale des P.A.P. (c'est-à-dire du tiers). Dans le même ordre d'idées, il lui demande de faire en

sorte que l'enveloppe prévisionnelle 1986 pour la région Alsace soit à tout le moins maintenue au niveau de celle de 1985. 4°) L'Alsace, en matière de constructions de type H.L.M., a pris un retard considérable. Les dotations attribuées à la région en prêts locatifs aidés de la caisse de prêt H.L.M. s'en sont douloirement ressenties. Pour 1985, la dotation globale en prêts locatifs aidés (P.L.A.) a été de 377 millions de francs. Une déclaration ministérielle récente semble vouloir affecter à l'Alsace une dotation de 380 millions de francs en 1986, alors que des études, menées entre autres au plan national, font ressortir que la dotation potentielle de l'Alsace devrait atteindre près de 700 millions de francs. Il lui demande s'il envisage d'accorder une augmentation substantielle de la dotation de P.L.A. pour l'Alsace, afin que celle-ci soit en mesure de résorber son retard en une ou deux années. En tant que député-maire d'Illkirch-Graffenstaden, il appelle tout spécialement son attention sur le fait que le dossier de financement d'un projet de construction H.L.M. de 222 logements a été déposé le 28 juin 1985 auprès des services de la direction départementale de l'équipement, que, fin septembre 1985, l'attribution du label H.P.E. 4 étoiles a été accordée à cette opération, et que l'ensemble du dossier est freiné du fait que l'opération projetée n'a pas bénéficié d'une décision de financement au titre de l'exercice 1985. Sur ce sujet également, il lui demande quelle suite concrète il entend réserver à ce dossier.

Question n° 938. - M. Gilbert Gantier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, sur le projet de transfert à Montpellier du département des études hydrologiques et thermales dépendant du Laboratoire national de la santé. Situé à Paris, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, ce département, qui s'occupe en particulier d'analyses physico-chimiques et bactériologiques des eaux minérales et thermales, a la jouissance de locaux très vastes, d'une superficie de 1 000 mètres carrés environ, totalement rénovés et équipés en 1976-1977 pour plus de 5 millions de francs, et bénéficie en outre d'un bail emphytéotique pour un loyer très faible, de l'ordre de quelques centaines de francs par an. Dans ces conditions, il est difficile de comprendre les raisons de ce transfert, alors même que la position centrale du département d'hydrologie par rapport aux régions thermales (Alpes, Massif central, Pyrénées, Vosges) et que les moyens de transport rapides et pratiques vers la capitale permettent des interventions partout en France dans la journée, et surtout une prise d'échantillons de bactériologie puis leur ensemencement dans les six heures, condition impérative pour une analyse sérieuse et efficace. Le transfert du D.E.H.T. à Montpellier est, par conséquent, injustifiable puisqu'il créerait infiniment de problèmes et coûterait bien plus cher à l'Etat, à tel point que le manque de crédits a contraint l'administration à revoir en baisse le projet. Ainsi, le montant des crédits affectés pour 1985 à cette opération ne correspond même plus à un projet réaliste puisque la surface qui serait construite à Montpellier ne représenterait que 75 p. 100 de la surface dont dispose actuellement le département d'hydrologie à Paris. Il lui demande, en conséquence, s'il ne convient pas d'abandonner purement et simplement un projet déjà ajourné à plusieurs reprises par manque de crédits.

Question n° 936. - M. Noël Ravassard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la production de la volaille de Bresse. Le poulet de Bresse, avec l'industrialisation, la modernisation, a été de plus en plus considéré comme une production marginale. Il faut reconnaître que pendant très longtemps il n'a pas été produit de façon très rationnelle tant en ce qui concerne les techniques de production que les conditions de travail. Le revenu, qui n'était pas toujours certé avec précision, venait en complément de l'activité principale de l'exploitation. Pourtant, la production de poulets de Bresse bénéficie d'un avantage unique : une appellation d'origine contrôlée depuis 1936. Aujourd'hui, elle représente une chance incontestable pour qui sait que l'installation des jeunes agriculteurs est nécessaire au maintien de l'activité agricole locale. Cette production ne nécessite qu'un investissement limité, contrairement aux autres productions qui impliquent un fort endettement. Elle offre une rentabilité tout à fait correcte et régulière. Les volaillers ne parviennent pas, à l'heure actuelle, à répondre à la demande de leurs clients. La commercialisation a réalisé 23 p. cent de son chiffre d'affaires à l'exportation. C'est le secteur production qui limite donc le développement de cette activité. Il serait impératif de mettre en place un plan de relance de cette production de qualité. Les aides nécessaires au développement de l'activité ne doivent pas être des aides de soutien, mais bien plus des mesures d'incitation afin de créer les meilleures conditions possibles à l'installation de jeunes agriculteurs. Une production d'appellation contrôlée comme la volaille de Bresse ne peut être placée sur le même plan qu'une

production industrielle et ne devrait donc pas être soumise à la réglementation communautaire en matière de soutien. Dans la Bresse, la production de la volaille peut être une chance pour les agriculteurs. Il lui demande donc s'il envisage de leur donner les moyens nécessaires pour concrétiser cette chance.

#### Modification à la composition des groupes

(Journal officiel, Lois et décrets, du 11 décembre 1985)

##### GRUPE SOCIALISTE

(265 membres au lieu de 266)

Supprimer le nom de M. Joseph Pinard.

##### LISTE DES DEPUTES N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(14 au lieu de 13)

Ajouter le nom de M. Joseph Pinard.

#### Commissions mixtes paritaires

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A DIVERSES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE D'URBANISME

##### Bureau de la commission

Dans sa séance du mardi 10 décembre 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Richard Pouille ;

Vice-président : Mme Odile Sicard.

##### Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Jean-Claude Portheault ;

- au Sénat : M. Maurice Janetti.

#### Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

(Loi n° 83-609 du 8 juillet 1983)

Dans sa séance du mardi 3 décembre 1985, l'office parlementaire a élu :

Président : M. Philippe Bassinet, député.

Vice-président : M. Jean-Marie Rausch, sénateur.

Secrétaires : Mme Danielle Bidard-Reydet, sénateur, et M. Didier Julia, député.

#### QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

##### Commerce et artisanat (indemnité de départ)

933. - 11 décembre 1985. - **M. René André** rappelle à **M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme** que les commerçants et artisans qui sont affiliés depuis au moins quinze ans aux régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales peuvent bénéficier d'une indemnité de départ lorsqu'ils cessent définitivement toute activité à partir de soixante ans, ou avant cet âge en cas d'incapacité définitive. Cette indemnité de départ est versée à condition que les ressources des intéressés, professionnelles et non professionnelles, de chacune des cinq années civiles précédant la demande, ne dépassent pas un certain plafond fixé depuis 1983 à 69 000 francs pour un ménage (dont 33 000 francs de ressources non professionnelles) et à 38 000 francs pour une personne seule (dont 18 000 francs de ressources non professionnelles). Le montant de l'indemnité est fixé par une commission locale placée auprès de chaque caisse d'assurance vieillesse. Celui-ci est au maximum de 80 000 francs pour une personne seule et de 150 000 francs pour un ménage. Ce montant tient compte également d'une moyenne annuelle pour l'ensemble des décisions prises par la commission. Cette moyenne était fixée pour 1983 à 86 000 francs pour un ménage et à 52 000 francs pour une personne seule. Les plafonds de ressources totales et non professionnelles, ainsi que les montants moyens d'indemnités, n'ont pas été fixés pour les demandes déposées en 1984 et en 1985, leur dernière actualisation datant du 1<sup>er</sup> août 1983. En réponse à la question écrite n° 62124, publiée au *Journal officiel*

« Questions » de l'Assemblée nationale du 15 avril 1985, il disait qu'un décret actuellement soumis à la signature des ministres concernés devait actualiser le plafond de ressources nuivant droit à l'aide au titre de l'année 1984. A sa connaissance, ce décret n'a toujours pas été publié. C'est pourquoi il lui demande quand il paraîtra et quel sera le relèvement prévu du plafond de ressources permettant l'ouverture du droit à l'indemnité de départ aux commerçants et artisans âgés.

##### Arts et spectacles

(musique et théâtre : Nord)

934. - 11 décembre 1985. - **M. Serge Charles** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les menaces que fait peser sur l'avenir de l'atelier lyrique de Tourcoing la décision de l'Etat de ne plus le faire bénéficier d'une subvention globale de fonctionnement. Dès sa création, l'atelier lyrique de Tourcoing a justifié les espoirs que l'on plaçait en lui, en assurant des productions dont la qualité a été reconnue. La position prise par l'administration est en contradiction avec les déclarations affirmant la préférence donnée à la qualité de la création artistique, par rapport aux rigidités imposées par les cadres administratifs et réglementaires. Elle constitue une remise en cause inadmissible de l'œuvre de M. Jean-Claude Malgloire, artiste français de renommée mondiale. Les municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing affirment le désir de voir se maintenir et se développer dans la métropole l'activité complémentaire de l'ensemble des trois centres de production artistiques, Opéra de Lille, atelier lyrique de Tourcoing et ballet du Nord, qui étaient préalablement réunis dans la structure de l'opéra du Nord, la formule juridique de celui-ci n'ayant malheureusement pu correspondre à l'attente de ses créateurs. Les ambitions artistiques de l'atelier lyrique de Tourcoing sont soutenues non seulement par cette ville, mais par les élus de la métropole, par le conseil général et par le conseil régional. Il serait donc regrettable qu'en opposition avec l'attente du public et de la critique, ainsi que de l'ensemble des élus, le refus d'un engagement budgétaire ferme de la part de l'Etat mette en péril une entreprise artistique d'une valeur incontestable. Il est évident que les incertitudes de subventions ponctuelles sont tout à fait incompatibles avec les exigences d'une programmation responsable et de qualité. Dans ces conditions il lui demande s'il pense pouvoir accorder dès l'année 1986 à l'atelier lyrique de Tourcoing la subvention globale de fonctionnement indispensable à sa survie.

##### Enseignement (cantines scolaires : Yvelines)

935. - 11 décembre 1985. - **Mme Martine Frachon** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** sur la progression des tarifs publics de restauration scolaire décidée par la municipalité de Poissy. A la suite d'une concession de la restauration scolaire à une société privée, la facturation des repas a progressé de 44 p. 100 et sans la moindre délibération du conseil municipal. Elle lui demande si cette augmentation est conforme à la réglementation et aux directives gouvernementales concernant la progression des tarifs publics. En effet, ne peut-on pas considérer que dès lors - comme c'est le cas - que la restauration scolaire s'effectue dans les locaux et avec l'utilisation de matériels municipaux, la commune n'est pas désengagée et ne peut considérer le gestionnaire comme un simple fournisseur. Ne peut-on considérer que, s'agissant d'une concession de service public, les communes sont tenues dans leur appel d'offres et la conclusion des marchés, de respecter les taux d'évolution des prix fixés par l'Etat. Elle lui demande enfin, dans le cas de la commune de Poissy, si la cour régionale des comptes ne peut d'autorité se saisir de cette affaire.

##### Elevage (volailles : Ain)

936. - 11 décembre 1985. - **M. Noël Ravassard** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la production de la volaille de Bresse. Le poulet de Bresse, avec l'industrialisation, la modernisation, a été de plus en plus considéré comme une production marginale. Il faut reconnaître que, pendant longtemps, il n'a pas été produit de façon très rationnelle tant en ce qui concerne les techniques de production que les conditions de travail. Le revenu, qui n'était pas toujours cerné avec précision, venait en complément de l'activité principale de l'exploitation. Pourtant, la production de poulets de Bresse bénéficie d'un avantage unique : une appellation d'origine

contrôlée depuis 1936. Aujourd'hui, elle représente une chance incontestable pour qui sait que l'installation des jeunes agriculteurs est nécessaire au maintien de l'activité agricole locale. Cette production ne nécessite qu'un investissement limité, contrairement aux autres productions qui impliquent un fort endettement. Elle offre une rentabilité tout à fait correcte et régulière. Les volaillers ne parviennent pas, à l'heure actuelle, à répondre à la demande de leurs clients. La commercialisation a réalisé 23 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation. C'est le secteur production qui limite donc le développement de cette activité. Il serait impératif de mettre en place un plan de relance de cette production de qualité. Les aides nécessaires au développement de l'activité ne doivent pas être des aides de soutien, mais bien plus des mesures d'incitation afin de créer les meilleures conditions possible à l'installation de jeunes agriculteurs. Une production d'appellation contrôlée comme la volaille de Bresse ne peut être placée sur le même plan qu'une production industrielle et ne devrait donc pas être soumise à la réglementation communautaire en matière de soutien. Dans la Bresse, la production de la volaille peut être une chance pour les agriculteurs. Il lui demande donc s'il envisage de leur donner les moyens nécessaires pour concrétiser cette chance.

#### *Eau et assainissement (épuration : Bas-Rhin)*

937. - 11 décembre 1985. - **M. Emile Koehl** rappelle à **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** que la communauté urbaine de Strasbourg a lancé le chantier de construction de sa station d'épuration biologique il y a quelques mois. Cet investissement de 504 millions de francs ne bénéficie d'aucune subvention spécifique de la part de l'Etat qui a refusé de prendre en compte l'opération au contrat de plan Etat/région Alsace. A présent l'Agence financière de bassin Rhin-Meuse, bloquée dans l'ajustement de ses redevances, n'est même plus en mesure d'honorer les engagements qu'elle a pris dans la convention signée avec la communauté urbaine de Strasbourg le 12 août 1985 et aux termes desquels l'agence de bassin participe à hauteur de 127,5 millions de francs représentant 30 p. 100 du coût hors taxe. Il lui demande de donner à l'Agence Rhin-Meuse les moyens d'honorer le contrat qu'elle a conclu avec la C.U.S. notamment en lui accordant les dérogations à la limitation du relèvement des redevances sollicitées par son conseil d'administration auprès du ministère de l'économie, des finances et du budget ainsi que du ministère de l'environnement. Il insiste pour que l'Etat prenne toutes dispositions en ce sens, puisqu'il est le seul à pouvoir débloquer la situation.

#### *Recherche scientifique et technique (établissements : Paris)*

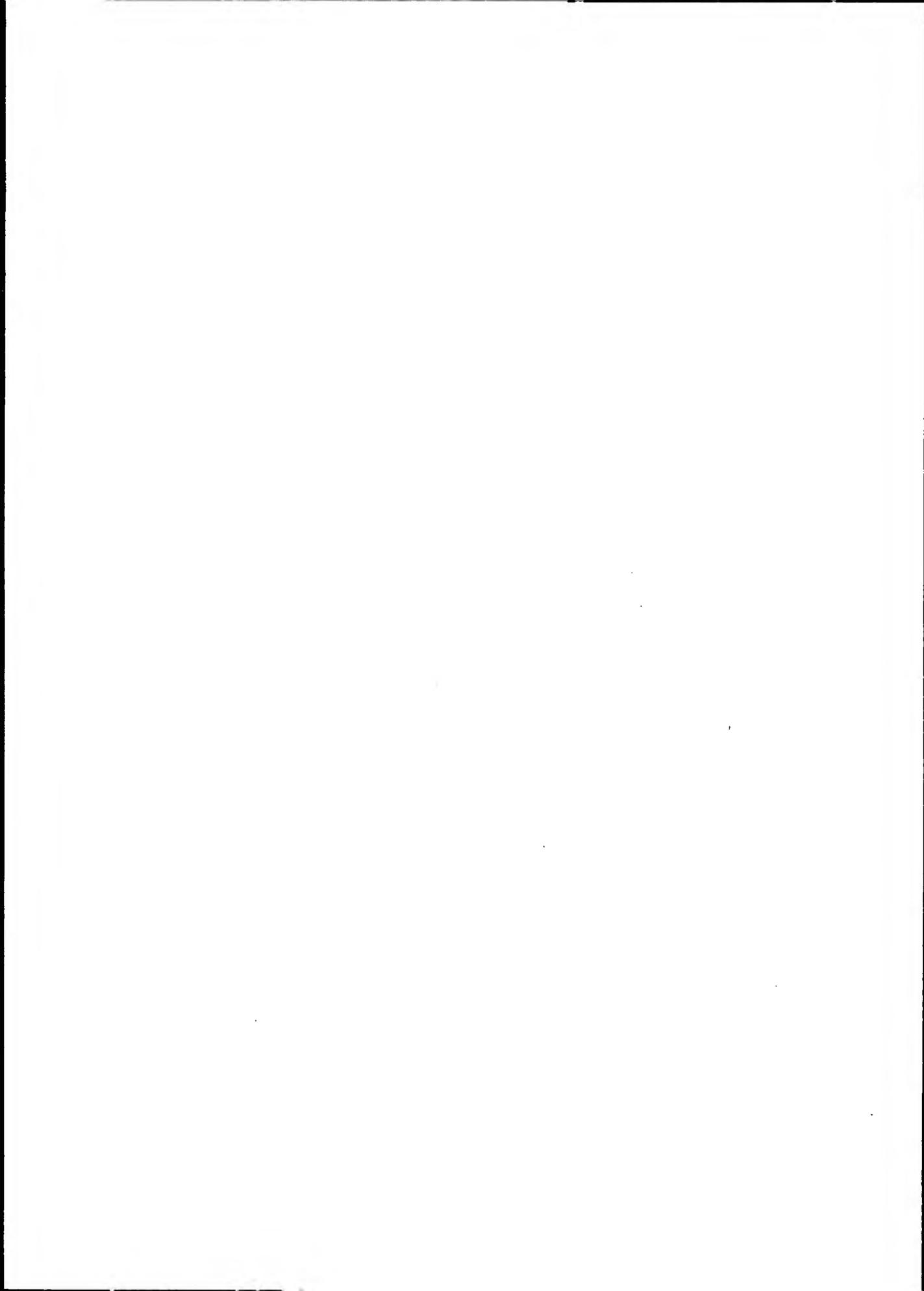
938. - 11 décembre 1985. - **M. Gilbert Gantier** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé**, sur le projet de transfert à Montpellier du département des études hydrologiques et thermales dépendant du Laboratoire national de la santé. Situé à Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, ce département, qui s'occupe en particulier d'analyses physico-chimiques et bactériologiques des eaux minérales et thermales, a la jouissance de locaux très vastes, d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> environ, totalement rénovés et équipés en 1976-1977 pour plus de 5 millions de francs, et bénéficie en outre d'un bail emphytéotique pour un loyer très faible, de l'ordre de quelques centaines de francs par an. Dans ces conditions, il est difficile de comprendre les raisons de ce transfert, alors même que la position centrale du département d'hydrologie par rapport aux régions thermales (Alpes, Massif central, Pyrénées, Vosges) et que les moyens de transport rapides et pratiques vers la capitale permettent des interventions partout en France dans la journée, et surtout une prise d'échantillons de bactériologie puis leur ensemencement dans les six heures, condition impérative pour une analyse sérieuse et efficace. Le transfert du D.E.H.T. à Montpellier est, par conséquent, injustifiable puisqu'il créerait infiniment de problèmes et coûterait bien plus cher à l'Etat, à tel point que le manque de crédits a contraint l'administration à revoir en baisse le projet. Ainsi le montant des crédits affectés pour 1986 à cette opération ne correspond même plus à un projet réaliste puisque la surface qui serait construite à Montpellier ne représenterait que 75 p. 100 de la surface dont dispose actuellement le département d'hydrologie à Paris. Il lui demande en conséquence s'il ne convient pas d'abandonner purement et simplement un projet déjà ajourné à plusieurs reprises par manque de crédits.

#### *Emploi et activité (politique de l'emploi : Hérault)*

939. - 11 décembre 1985. **M. Paul Balmigère** attire l'attention de **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur la situation de la raffinerie Mobil Oil à Frontignan et la cimenterie Lafarge à Balaruc-les-Bains. En effet, ces entreprises, qui ont plus de quarante ans d'existence dans le secteur de Sète, sont menacées de disparition. Cela frappe plus de 300 travailleurs à Mobil seulement, sans compter les emplois induits, qui dépassent le millier. Dans cette région déjà lourdement frappée par le chômage, cette situation constitue une véritable catastrophe. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour le maintien en activité de ces deux entreprises.

#### *Matériels électriques et électroniques (entreprises)*

940. - 11 décembre 1985. **M. Dominique Freleut** attire l'attention de **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur la conclusion éventuelle d'un accord entre le groupe nationalisé Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) et l'entreprise américaine A.T.T. Ce projet d'accord, dont les parlementaires communistes souhaiteraient connaître l'exact contenu, comporterait, semble-t-il, trois parties. En premier lieu, la France abandonnerait 16 p. 100 de son marché de la commutation publique, part revenant actuellement à la C.G.C.T. qui deviendrait ainsi un sous-traitant de l'entreprise américaine après avoir été francisée par la nationalisation de 1982. En second lieu, A.T.T. fournirait 30 millions de dollars à la C.G.E. pour l'aider à mettre son modèle de central téléphonique - le E 10 S - aux normes américaines, sans aucune garantie de vente. Enfin, le troisième point semblerait équilibrer les termes de l'accord. La C.G.E. recevrait les activités de faisceaux hertziens de TRT, filiale européenne commune de Philips et A.T.T. L'entreprise américaine s'engagerait à en acheter pour 200 millions de dollars en trois ans. A.T.T. fournirait aussi un savoir-faire et de la technologie contre des royalties estimées à 5 p. 100 selon certaines sources. Toutefois, il convient de rappeler que l'activité des faisceaux hertziens d'A.T.T. est un secteur déficitaire. Le groupe américain envisagerait de liquider sa petite unité de production de Boston (900 salariés). Il se fournit d'ores et déjà pour l'essentiel auprès du fournisseur japonais NEC. Changer de fournisseur ne poserait donc pas de problème majeur à l'entreprise américaine. Les termes de l'accord resteraient donc inégaux. Mais l'incertitude qui règne dans la téléphonie française, quant à la conclusion de cet accord, conduit à une déstabilisation des entreprises françaises qui est de nature à compromettre l'avance technologique de notre pays - 29,5 p. 100 du marché mondial de la communication temporelle - au profit de nos concurrents américains. L'hibernation actuelle de ce secteur économique de pointe, essentiel à notre économie, conduit également au découragement des salariés. Pour la plupart hautement qualifiés, leur créativité est directement mise en cause. Cette situation trouve également son origine dans la fusion des activités « communication civile » des groupes nationalisés C.G.E. et Thomson, conduisant à un monopole de fait qui donne prétexte au Gouvernement pour ouvrir le marché français de la commutation publique. Des produits performants et compétitifs sont menacés : certains sont abandonnés, comme le MT 35. Aucun produit de remplacement n'est proposé à l'exportation. Les 200 000 lignes qui seraient conférées à A.T.T. ne lui suffiraient pas. Ce marché permettrait en fait à l'entreprise américaine d'établir une tête de pont en France afin de s'installer comme exploitant de service dans la perspective d'une déréglementation. Le projet de réorganisation des P.T.T., soumis au conseil des ministres du 4 décembre, constitue ainsi une amorce d'une déréglementation qui étie les déclarations des dirigeants d'A.T.T. Le C.N.E.T. verrait ainsi son rôle de promoteur d'une grande industrie française de la communication remis en cause. Face à cette situation, les travailleurs de téléphonie se mobilisent pour enrayer cette stratégie de déclin et d'abandons industriels. Considérant l'importance des enjeux humains, économiques, financiers et politiques, il lui demande la communication des clauses d'un accord qui ne saurait être conclu dans le secret. Il lui demande également si le Gouvernement entend s'engager dans une autre politique de coopération en matière de recherche qui préserve l'intérêt national comme le demandent les travailleurs de la téléphonie.



## ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS		FRANCE	ETRANGER
	Titres		et outre mer	
			Francs	Francs
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu	1 an	106	806
33	Questions	1 an	106	526
83	Table compte rendu		50	82
93	Table questions		50	90
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu	1 an	96	506
35	Questions	1 an	96	331
85	Table compte rendu		50	77
95	Table questions		30	49
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Serie ordinaire	1 an	654	1 503
27	Serie budgetaire	1 an	198	293
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an		654	1 469

**Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres

**Les DEBATS du SENAT** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 05 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres

**Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
- 27 : projets de lois de finances

**Les DOCUMENTS DU SENAT** comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
26, rue Desaix 75727 PARIS CEDEX 16

Téléphone : Renseignements : 45-75-62-31  
Administration : 45-79-61-39

TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

